



Association
Pour Adultes et
Jeunes Handicapés
des Yvelines

Projet D'établissement



■ **APAJH-Yvelines**

11 rue Jacques Cartier – 78280 GUYANCOURT
Tél : 01.61.37.08.00 - contact@apajh-yvelines.org
www.apajh-yvelines.org

Fiche d'identité de l'établissement

Organisme gestionnaire	APAJH Yvelines
Nom de la structure	IME Le Chemin des Lauris
Adresse de la structure	55/57 rue de la Garenne 78500 SARTROUVILLE
Coordonnées téléphonique	01 61 04 23 82
Adresse électronique	ime-chemindeslauris@apajh-yvelines.org
Nom de la Direction	Priscille LADUREAU
Type de structure	IME en semi-internat
Capacité et modalités d'accueil	65 places
Numéro FINESS	78 0009 569
Date de création	15 novembre 1966
Nature et date du dernier arrêté d'autorisation	11 mai 2016

Le projet d'établissement est établi conformément aux dispositions :

- de l'article L.311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- du décret n°2009-322 du 20 mars 2009 relatif au projet d'établissement.

Présenté au Conseil de la Vie Sociale le 25 novembre 2022.

Projet approuvé le 15 décembre 2022 par le Conseil d'Administration de l'APAJH Yvelines.

SOMMAIRE	2
Introduction par la Direction	4
1^{ère} Partie : IDENTITÉ ET VALEURS.....	5
1. LES APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés)	5
2. PROJET ASSOCIATIF ET HISTOIRE DE L'APAJH YVELINES	5
2.1 La lettre du Président	5
2.2 Les valeurs de l'APAJH Yvelines	6
2.3 Une dynamique de projet et des perspectives	7
3. ORGANISATION ASSOCIATIVE	8
3.1 Organigramme associatif par pôle – cartographie des établissements et services APAJH Yvelines	8
3.2 Siège	10
3.3 CPOM	10
3.4 Missions et objectifs d'une Association en mouvement	11
4. PRESENTATION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE	12
4.1 Historique de l'établissement ou du service	12
4.2 La situation géographique.....	12
2^{ème} Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS.....	16
1. LES MISSIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE LA STRUCTURE	16
1.1 En référence aux textes de références et réglementaires.....	16
1.2 Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux	17
2. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES : LEURS BESOINS SPECIFIQUES	18
2.2 L'évolution du public accompagné	20
2.3 Les besoins des personnes accompagnées	20
3. LES OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT	21
4. LES PRESTATIONS	21
5. PARTENARIATS, STRATEGIE D'OUVERTURE	22
6. MODALITES D'EVALUATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE	31
3^{ème} Partie : LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS	32
1. L'ACCUEIL ET L'ADMISSION	32
2. LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LA COORDINATION DES PARCOURS.....	34
3. LA MODULARITE ET LA SOUPLESSE DANS LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT.....	36
4. LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT	40
5. EXPRESSION ET PARTICIPATION COLLECTIVES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES	40
6. LA GARANTIE DES DROITS	42
4^{ème} Partie : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT.....	44
1. LES RESSOURCES HUMAINES	44
1.1 Structure humaine et organisationnelle.....	44

1.1.1 Organigramme.....	44
1.1.2 Tableau fonctionnel des services.....	45
1.1.3 Modalités de fonctionnement de l'organisation.....	47
1.2 Gestion des ressources humaines.....	48
1.2.1 Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés.....	48
1.2.2 Politique des Ressources Humaines au sein de l'IME.....	49
2. LA DEMARCHE QUALITE ET SECURITE.....	50
2.1 Politique d'amélioration continue de l'établissement.....	50
2.2 La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques.....	50
2.3 La politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance.....	50
3. LES FONCTIONS LOGISTIQUES.....	51
4. LA GESTION DES DONNEES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES.....	52
5^{ème} Partie :.....	53
PERSPECTIVES À 5 ANS.....	53

Introduction par la Direction

Au sein de l'IME l'ensemble des équipes manifeste l'ambition de favoriser l'inclusion de chacun des enfants et adolescents dans la société. Ce désir s'appuie sur les valeurs associatives qui fondent notre action au quotidien.

Réaliser son Projet d'Etablissement, c'est répondre à la nécessité de disposer d'un outil partagé qui :

- Exprime une technicité permettant la reconnaissance du savoir-faire des professionnels,
- Détermine le cadre de travail et fixe l'évolution de celui-ci,
- Rend lisible l'ensemble des prestations de l'établissement.

Réaliser son Projet d'Etablissement, c'est aussi répondre à la nécessité d'un projet éducatif, pédagogique et thérapeutique qui :

- Prend en compte les évolutions du public accompagnés,
- Organise la pluridisciplinarité des activités éducatives, pédagogiques et thérapeutiques,
- Positionne l'activité de l'établissement et du pôle IME dans un environnement associatif et dans un réseau de partenaires,
- Fédère les professionnels de l'établissement en réaffirmant le savoir-faire et les repères collectifs des professionnels.

Elaborer et rédiger son Projet d'Etablissement, c'est enfin établir une étape-clef du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens qui intègre une modernisation de l'outil.

Le Projet d'Etablissement se réfère aux valeurs du projet Associatif qui énoncent :

- La citoyenneté
- La tolérance
- La prise en compte des handicaps
- L'accompagnement de tous les handicaps

Le Projet d'Etablissement situe la place de l'établissement et celle du pôle sur leur territoire d'intervention.

Il inclut les exigences d'une qualité accrue de l'accompagnement et la volonté d'élargir l'offre proposée et les prestations délivrées.

Priscille Ladureau
Directrice du Pôle IME

1ère Partie : IDENTITÉ ET VALEURS

1. LES APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés)

L'APAJH Yvelines fêtera ses 50 ans d'existence en octobre 2025. Depuis sa fondation en 1975, elle a évolué en sachant équilibrer les changements, par des accroissements de capacité d'accueil ou par des transformations, gardant l'objectif d'améliorer la qualité du service rendu aux personnes.

L'APAJH Yvelines est membre de l'Association dite « Fédération Associations Pour Adultes et Jeunes Handicapés » reconnue d'utilité publique depuis le 13 mai 1974.

Elle possède 28 établissements et services dans lesquels elle accueille 1 100 enfants, adolescents et adultes. 600 professionnels et 50 bénévoles s'engagent à leur service au quotidien.

Créée en 1962, la Fédération APAJH, Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1974 qui fonde son action sur le respect des convictions individuelles et entend promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap en œuvrant pour la mise en place de moyens favorisant leur complet épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.

La Fédération APAJH en chiffres : La Fédération intervient à trois niveaux complémentaires, au niveau fédéral, au niveau local par le biais de ses associations départementales, au niveau européen en tant que membre fondateur du Conseil Français des personnes handicapées pour les questions européennes (CFHE).

Ainsi, la Fédération des APAJH fédère 91 associations départementales implantées sur toute la France.

La Fédération des APAJH ainsi que ses associations départementales gèrent plus de 600 établissements et services, accueillent plus de 30 000 personnes en situation de handicap et emploient plus de 14 000 personnes.

2. PROJET ASSOCIATIF ET HISTOIRE DE L'APAJH YVELINES

2.1 La lettre du Président

A la Présidence de l'APAJH Yvelines depuis fin 2017 avec un projet associatif de cette même année, il m'a semblé en 2022 que le moment était venu de l'actualiser. Cette volonté tient d'une part aux évolutions de notre Société et donc, des politiques publiques depuis 5 ans avec une accélération dans un contexte de crise sanitaire COVID et d'autre part, à l'affirmation de nos valeurs et enjeux avec une vision prospective toujours ambitieuse tout en gardant l'attention d'un accompagnement qualitatif. Cet équilibre parfois compliqué à tenir, me paraît important à affirmer à tous les acteurs de manière à tenir le cap d'une Association dynamique, engagée et volontaire pour une politique d'accompagnement qualitative dans un contexte financier contraint.

Dans cette actualisation, les administrateurs et moi-même avons recherché la participation des acteurs : personnes, entourages, professionnels cadres et non cadres, CVS ou autres groupes de participation. Enfin plus largement, nous avons lancé une enquête auprès de toutes les personnes adhérentes à l'APAJH Yvelines. Cette démarche participative vise à recueillir les attentes et les besoins afin de proposer un cadre répondant aux nécessaires diversifications de réponses d'une Société inclusive et de guider nos actions pour faire face aux défis de demain. Afin de prendre de la distance dans les réflexions et l'élaboration de ce projet, l'Association a fait appel tout au long du processus, à l'ANDESI avec les interventions de deux experts.

Nos réflexions ont porté sur l'environnement et sur les manières de répondre au mieux aux attentes tout en tenant compte du contexte évolutif. Je vous confie qu'il n'est pas facile de donner un cap dans un système que l'on sait en perpétuel changement et inter action avec l'environnement, même très lointain. Nous y sommes parvenus grâce aux valeurs fortes qui nous animent depuis la création de l'Association en 1975.

Ces valeurs portent tous nos projets plus anciens et novateurs, et nous permettent d'avancer sans perdre notre volonté d'une solide identité associative au service des personnes.

Alec de GUILLENCHMIDT
Président de l'APAJH Yvelines

2.2 Les valeurs de l'APAJH Yvelines

→ Citoyenneté

- Les personnes en situation de handicap sont des citoyens à part entière qui ont des droits et des devoirs.
- Tous les acteurs s'efforcent d'obtenir l'avis éclairé de la personne dans sa recherche de la plus grande autonomie possible, quel que soit son mode d'expression.
- L'Autodétermination des personnes est favorisée par le développement de l'apprentissage du pouvoir de décider pour soi-même.

→ Engagements :

- Promouvoir le bien-être de la Personne au quotidien à travers la mise en œuvre d'une démarche globale de bientraitance.
- Faire progresser la reconnaissance du handicap au sein de la société.
- Développer des actions pour accompagner de manière individualisée toute personne sans distinction de handicap et à tous les âges de la vie.
- Développer des actions vers les personnes en perte d'autonomie et les aidants.
- Soutenir l'accompagnement à la parentalité et à la vie affective des personnes.
- Améliorer la Qualité de Vie au Travail de tous les professionnels afin de favoriser l'épanouissement dans l'emploi (stabilité...).

→ Ouverture d'esprit et tolérance :

- La stricte neutralité sur les plans politiques, syndicaux, philosophiques et religieux est observée par l'APAJH Yvelines.
- La liberté d'opinion et de conscience de chacun est respectée par tous les acteurs associatifs.

→ Solidarité et responsabilité :

- La société doit permettre aux personnes et à leurs proches un accompagnement approprié à leur situation et favoriser la meilleure inclusion au sein de la cité.
- Les familles et l'entourage sont des acteurs incontournables dans cette démarche.
- L'Association fédère des acteurs qui assurent l'accompagnement de personnes en situation de handicap au sein de structures financées par les pouvoirs publics.

2.3 Une dynamique de projet et des perspectives

L'APAJH Yvelines fonde son organisation et son fonctionnement sur un projet associatif, issu d'une réflexion sur ses valeurs, sa stratégie et la mise en œuvre de sa politique associative. Engagée dans un processus d'amélioration continue de la qualité de ses services, elle met à profit cette démarche pour de nouvelles améliorations au service des Personnes.

Vigilante à l'évolution des besoins et des modes d'accompagnement, elle s'inscrit dans une dynamique de changement, au bénéfice des personnes accompagnées, en prenant appui sur les compétences d'équipes qualifiées, en veillant à l'adaptation permanente des connaissances et des projets.

Association en mouvement, elle poursuit la diversification et le développement de ses prestations, notamment dans les champs de la participation des Personnes, de l'amplification du partenariat, de la valorisation de ses compétences et potentialités, du développement de l'inclusion qui est un enjeu majeur de la Société.

Du handicap psychique, de l'autisme, du vieillissement et de l'insertion professionnelle, en initiant des projets de nouveaux services, dont certains en coopération avec d'autres associations, les services de l'Education Nationale, les dispositifs de santé mentale et des organismes intervenant dans le secteur des personnes âgées, elle développe aussi des initiatives de soutien aux aidants familiaux.

L'APAJH Yvelines s'inscrit dans la modernité, les débats nationaux et des projets concertés et nouveaux.

3. ORGANISATION ASSOCIATIVE

3.1 Organigramme associatif par pôle – cartographie des établissements et services APAJH Yvelines



Conseil d'Administration - APAJH Yvelines
Président du Conseil d'Administration

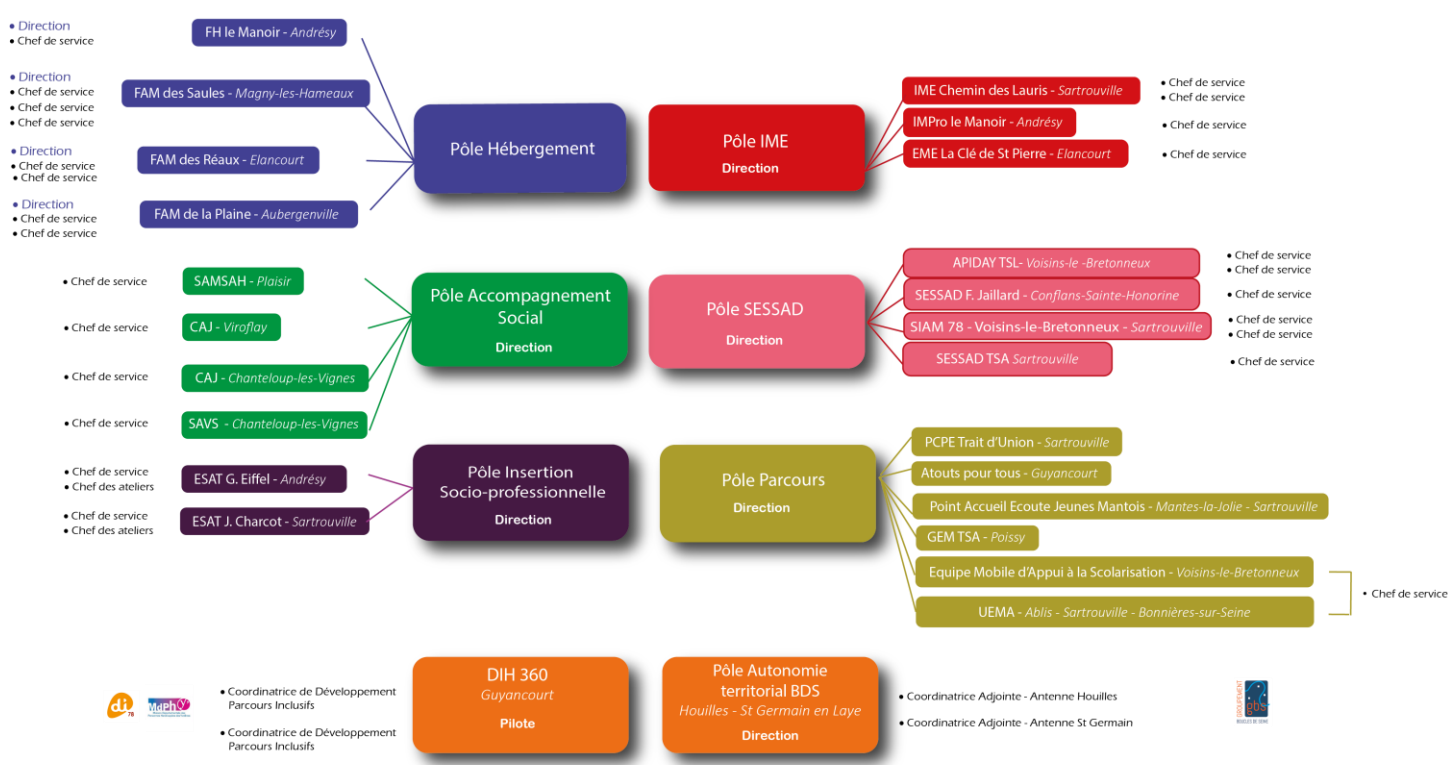
BUREAU

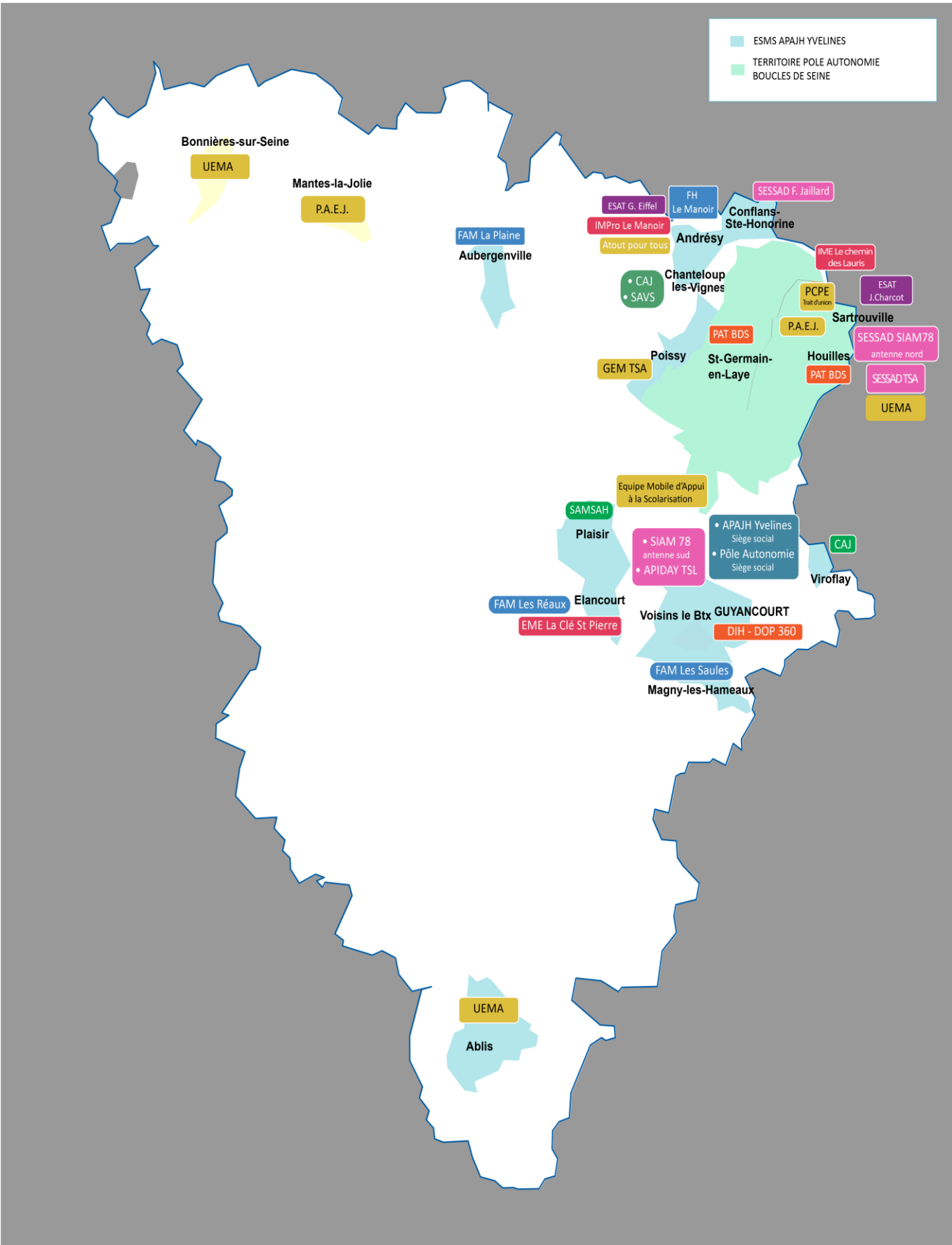
Guyancourt
Direction Générale
Directrice Générale

Direction Ressources Humaines Direction Qualité et Prévention Direction Administrative et Financière

- Responsable Paie et Ressources Humaines
- Cadre Technique RH/Paie

- Chargé de Mission immobilier et achats
- Responsable informatique et télécommunications



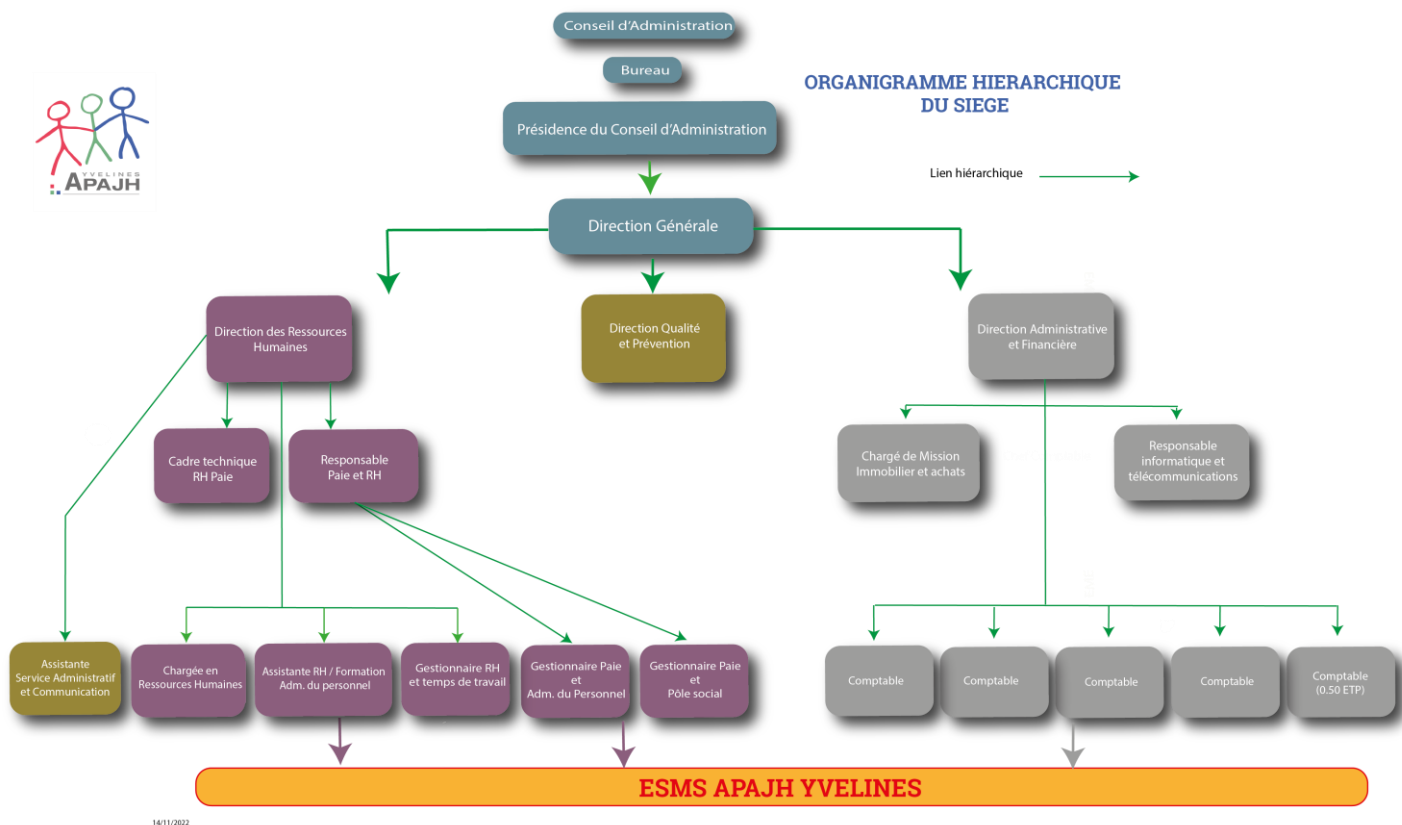


3.2 Siège

Le Siège social intervient en **soutiens, conseils et contrôles**, des directions des Pôles et ESMS en permettant un pilotage direct d'un certain nombre d'opérations nécessaires au bon fonctionnement de l'Association et de ses différentes structures.

Il définit les modalités pour les Directions de Pôle et d'établissement d'un reporting régulier nécessaire à ce bon fonctionnement et aux contrôles des Autorités de Tarification.

Il veille à favoriser et développer les **transversalités intra et inter associatives** (moyens humains, matériels, logistiques...).



3.3 CPOM

Notre structuration dans un troisième Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé en janvier 2020 et pour 5 ans renforce notre responsabilité et nous donne une meilleure autonomie de gestion.

Les enjeux de ce CPOM 2020-2025 sont de nous permettre une dynamique de développement de projets tout en veillant à maintenir nos exigences qualitatives. Dans le contexte économique actuel très contraint, ce CPOM 2 nous donne la possibilité de justifier la pertinence des moyens alloués et leur emploi, de veiller à la qualité et à l'entretien du patrimoine immobilier du cadre de vie des usagers, de planifier le travail en fonction des projets individualisés et de s'inscrire dans une perspective nous permettant d'être un acteur responsable et promoteur de réponses adaptées aux besoins des populations du Territoire.

Pour répondre à ces enjeux, les grandes lignes directrices du CPOM 3 sont identifiées dans une stratégie de développement, d'ouverture, de coopérations et de diversifications. Cette stratégie est déclinée dans tous les ESMS gérés par l'Association et de manière individualisée pour toutes les personnes.

3.4 Missions et objectifs d'une Association en mouvement

➤ Inclure dans la société

- L'APAJH Yvelines valorise la place et l'**utilité sociale** de la Personne accompagnée avec la volonté de changer le regard de la société, permettre l'égalité des droits pour tous et une représentation dans la société.
- Elle **favorise l'accès** des Personnes en situation de handicap aux loisirs, à la culture, à la formation et insertion professionnelle, au logement **en donnant à la Personne le droit de décider pour elle selon ses souhaits et capacités.**
- Elle **soutient** la scolarisation des enfants en situation de handicap en partenariat avec l'Education Nationale, la MDPH et tout autre partenaire.

➤ Soutenir la qualité de la relation avec l'entourage de la Personne

- L'APAJH Yvelines **privilégie les échanges** avec l'entourage de la Personne, en l'associant et dans le respect de la singularité des situations.
- Elle assure la représentation des familles et représentants légaux au sein de chaque établissement et service en organisant régulièrement des **Conseils de la Vie Sociale** ou **toute autre forme de participation.**
- Elle **informe et consulte** régulièrement les familles et représentants légaux sur le fonctionnement de la structure par toute forme de communication (courriers, enquêtes, rencontres...).
- Elle apporte son **soutien** pour tous les actes d'accompagnement dans la sphère familiale en s'attachant à la volonté de la Personne et à la bonne compréhension de tous les acteurs (interprètes, langue des signes, FALC...).

➤ Consolider les actions antérieurement menées

- L'APAJH Yvelines positionne toujours la **qualité du service rendu** au cœur même des préoccupations de chacun en favorisant l'implication de tous les acteurs de l'accompagnement.
- Elle **poursuit le travail accompli en veillant à ce que ses actions convergent vers de nouveaux défis, ne se fassent pas au détriment des publics déjà accompagnés.**
- Elle **adapte et valorise** ses infrastructures.
- Elle maintient l'utilisation d'outils rigoureux et méthodiques dans la **recherche permanente d'améliorations des pratiques** (gestion du dossier unique de l'utilisateur, suivi qualité, plans de formation, sécurisation des données personnelles...).
- Elle poursuit ses actions pour l'accès aux droits des Personnes en situation de handicap, Personnes âgées en perte d'autonomie, Personnes vulnérables et les aidants.
- Elle défend le **modèle associatif** en tant que maillon sociétal, actif et indispensable.

➤ Promouvoir les partenariats et son ouverture

- L'APAJH Yvelines, dans une stratégie ayant pour objectif de poursuivre le développement de ses démarches partenariales, s'engage à :
- Développer la participation d'administrateurs et de professionnels dans les réseaux sociaux, médicosociaux, sanitaires et du droit commun.
- **Participer aux évolutions** des besoins départementaux et interdépartementaux de la Région.
- **Accroître sa capacité d'adaptation à des changements** de culture et d'interlocuteurs.
- **Améliorer sa visibilité**, auprès des populations en poursuivant ses actions de communication. Cette communication veillera à être attentive à l'image et la notoriété de l'APAJH Yvelines ainsi

qu'à l'environnement, en préférant les diffusions numériques aux versions papier.

- Porter une attention particulière à l'utilisation de matériaux respectant au mieux le **développement durable et la qualité de vie** dans tous ses projets de construction ou d'aménagement des locaux dans le cadre de la politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

➤ Développer ses actions vers les besoins nouveaux

- L'APAJH Yvelines affirme la **notion de parcours de vie** des Personnes en adaptant ses accompagnements avec des dispositifs proposés dans des environnements adaptés (habitat inclusif, Centre de Répit par les Loisirs...).
- Elle prend en compte le **vieillessement** des Personnes en situation de handicap et de leur entourage avec notamment, le **développement de l'aide aux aidants** et du **répit pour les familles**.
- Elle s'attache à promouvoir ses actions pour fédérer de nouveaux membres et partenaires qui partagent ses valeurs, son éthique et ses projets.
- Elle veille à rester **à l'écoute de l'évolution des besoins** des Personnes sur les territoires de manière à être en permanence, force de proposition auprès des pouvoirs publics et novatrice dans les solutions proposées.
- Elle **développe ses actions** par ses capacités à pouvoir se positionner sur les champs d'action du médico-social et du social (PAEJ...).

4. PRESENTATION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE

4.1 Historique de l'établissement ou du service

A la fin des années 1960, apparaît la nécessité de disposer à Sartrouville de moyens adaptés à la scolarisation d'enfants identifiés pour leurs très grandes difficultés d'apprentissages, auxquelles ne peuvent répondre les « classes de perfectionnement » des écoles.

Le projet de création d'un « centre spécialisé » prend forme à partir d'une réflexion entre parents, enseignants, enseignants spécialisés, l'Inspection Départementale de l'Education Nationale et la Mairie.

En 1966, naît A.R.A.M.I.S, Association de Rééducation et d'Aide pour les Mineurs Inadaptés de Sartrouville.

L'externat Médico Pédagogique Henri WALLON ouvre ses portes en octobre 1969. La ville de Sartrouville met à la disposition de l'association A.R.A.M.I.S. les locaux nécessaires à l'installation. Cet établissement accueille 45 enfants de 6 à 14 ans.

En 1974 est créé l'Externat Médico-Professionnel pour l'accueil de 25 adolescents de 14 à 20 ans.

En 1980 l'agrément de l'externat Médico-Pédagogique passe à 35 enfants. L'âge d'admission passe de 6 ans à 5 ans. L'accueil concerne des enfants déficients moyens et profonds avec troubles associés, à l'exclusion des surdités et amblyopies sévères et des non marchands.

L'I.M.E Le chemin des Lauris a ouvert ses portes en novembre 2004, par le regroupement des deux établissements sur un même site.

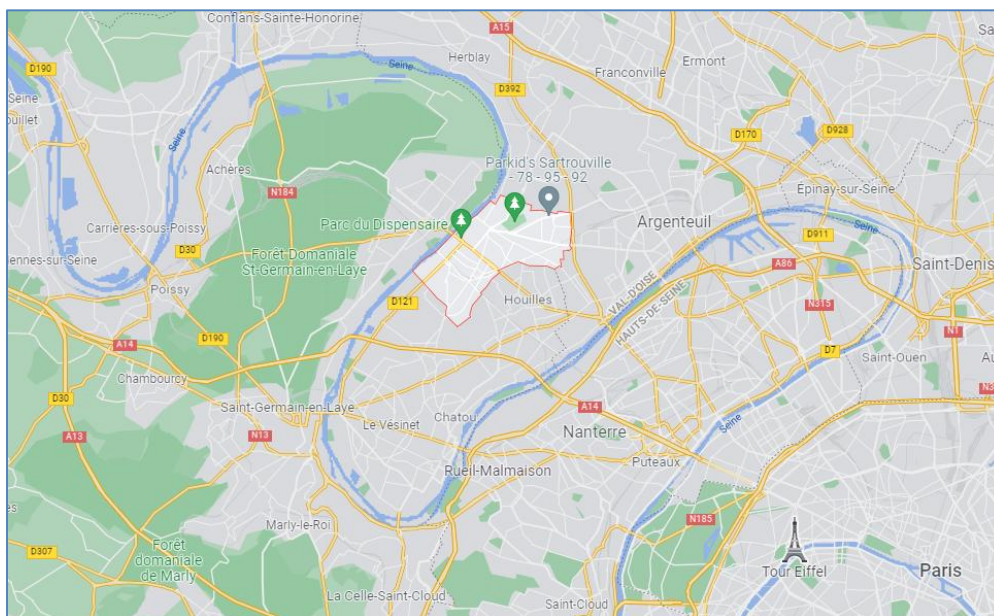
En janvier 2018, l'association APAJH Yvelines devient l'organisme gestionnaire de cet établissement en concertation avec la Municipalité et l'Agence Régionale de Santé des Yvelines.

4.2 La situation géographique

L'Institut Médico-Educatif Le chemin des Lauris est situé dans le quartier les Trembleaux à Sartrouville, commune de 53 000 habitants¹ situé dans le territoire Boucle de Seine, au Nord du département des Yvelines.

L'établissement accueille et accompagne 65 enfants et adolescents de 5 à 20 ans présentant des **déficiences intellectuelles avec ou sans troubles associés (à l'exclusion des handicaps sensoriels ou moteurs graves)**.

L'établissement est ouvert 210 jours par an du lundi 9h au vendredi 16h en semi-internat.



Ancrage dans le territoire :

L'IME Le chemin des Lauris met en place des partenariats pour répondre aux besoins identifiés des personnes accueillies.

Les partenariats ainsi constitués le sont dans les domaines :

✓ **De l'insertion professionnelle :**

- Détachement à l'ESAT² Jean Charcot à Sartrouville (APAJH 78) en activité de blanchisserie avec une professionnelle éducative.
- Détachement à l'ESAT Les Courlis à Chatou (Avenir APEI) en activité de conditionnement avec une éducatrice technique spécialisée.
- Détachement à l'ESAT la Montagne à Cormeilles en Parisis (HAARP) en activité espaces verts et en restauration avec des éducateurs techniques spécialisés.

Partenariats pour les jeunes ne pouvant accéder au milieu professionnel :

- Détachement non figés dans le temps au CAJ³ de Chatou pour des intégrations et découvertes des jeunes.

✓ **De l'ouverture sportive, artistique et culturelle :**

- COS Judo de Sartrouville : activité encadrée par un professeur du club de judo
- Club de football américain de Sartrouville
- Golf de Maisons-Laffitte
- Théâtre de Bezons
- ESAT la Montagne à Cormeilles en Parisis pour les deux sections en activité équitérapie.

¹ Sources : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-78586#consulter-sommaire>

² ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

³ CAJ : Centre d'Accueil de Jour

✓ **De l'inclusion scolaire :**

Convention avec l'Education Nationale signée en 2022 pour l'ouverture d'une Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) à la rentrée de septembre 2022, au sein de l'école primaire de secteur, Joliot Curie de Sartrouville. Un groupe de 6 enfants âgés de 6 à 12 ans seront accompagnés d'une enseignante et d'un professionnel éducatif de l'IME, 4 matinées par semaine (soit 12 heures).

Les objectifs principaux de cette UEE :

- Accompagner individuellement chaque élève par des actions ciblées, spécifiques, ajustées, modifiables.
- Mettre en place les apprentissages scolaires au niveau de chaque élève.
- Favoriser l'inclusion de chacun dans les temps collectifs : restauration ou activités sportives.

Cette UEE vient compléter la scolarisation des enfants réalisé au sein de l'IME par les 4 enseignantes mises à disposition du Ministère de l'Education Nationale.

✓ **De l'inclusion et de la socialisation : le Centre de Répit par les Loisirs (CRL) :**

Pour faire suite à l'expérience d'ouverture d'un centre de répit par les loisirs à l'été 2020, l'ARS⁴ a sollicité l'APAJH Yvelines et d'autres associations gestionnaires du département afin de proposer la mise en place d'un accueil par les loisirs durant la période estivale. Ce dispositif ayant pour objectif de répondre au besoin de répit des familles d'enfants en situation de handicap dans un contexte restreignant les départs en vacances possibles à l'étranger ou dans des centres de vacances adaptées.

L'APAJH Yvelines a répondu favorablement dans la mesure où elle avait proposé un projet de ce type en 2018 aux Autorités qui n'avaient pas été en capacité de financer ce projet. L'IME Le chemin des Lauris à Sartrouville a pu adapter le projet original afin d'accueillir des enfants et adolescents au cours des congés scolaires 2020 à 2022 dans ses locaux sans aménagements architecturaux spécifiques.

Le choix de l'IME de Sartrouville permet de répondre à des besoins déjà recensés comme existants en 2018 en période ordinaire de congés scolaires et d'autant plus pertinent dans le cadre de cette crise exceptionnelle.

Une très grande majorité des enfants accueillis à l'IME sont des habitants de Sartrouville (62%) et des communes limitrophes (14%). Une proportion relativement importante de ces enfants est domiciliée dans la Cité des Indes, cité sensible qui regroupe une population fragile socialement avec une part de 75% d'employés ou ouvriers et 25% concernés par une allocation au chômage. L'implantation de ce dispositif de répit dans un environnement social complexe et un maillage scolaire dense (8 écoles maternelles et élémentaires sur les 23 de la Ville se situent à proximité de la rue de la Garenne) ainsi que le collège Louis Paulhan (sur 5 collèges sartrouillois) paraît une belle opportunité dans la complémentarité de service apporté à des familles souhaitant un accompagnement additionnel à l'IME ou hôpital de jour.

La nature du projet est de permettre des loisirs extrascolaires en offrant des activités de loisirs aux jeunes en situation de handicap de manière à apporter du répit aux proches (parents et fratries) et des temps de socialisation pour des situations complexes. La complémentarité des actions offertes par l'IME habituellement et l'ouverture de loisirs dans le même lieu ont permis de décliner un accompagnement différent de celui de l'IME durant l'année en faisant vivre un temps de vacances aux enfants et adolescents accueillis, tout en tenant compte des spécificités de chacun et de l'année exceptionnelle vécue par tous.

L'offre de répit s'intègre dans une palette d'interventions multiples et diversifiées auprès des familles dont un ou des enfants sont porteurs de handicap. L'objectif est de pouvoir accueillir dans des espaces moins institutionnalisés et moins associés aux prises en charge spécifiques du handicap. Les partenariats associés à ce dispositif ont également vocation à assurer une offre de répit via des relais d'informations, de participation à des actions pour jeunes en milieu ordinaire et une mutualisation des ressources et des moyens.

Le dispositif présenté par l'APAJH Yvelines adossé à l'IME Le chemin des Lauris à Sartrouville entre tout à fait au carrefour du droit commun pour des enfants et adolescents présentant un handicap et ceux qui sont au domicile et sans solution. Pour ces derniers, ces temps d'accompagnement offrent du répit aux familles et des modalités

⁴ ARS : Agence Régionale de Santé

d'adaptation/socialisation pour de possibles orientations vers des ESMS⁵. Cela constitue un maillon important du travail réalisé avec le PCPE⁶ Trait d'union et le DIH-C360.⁷

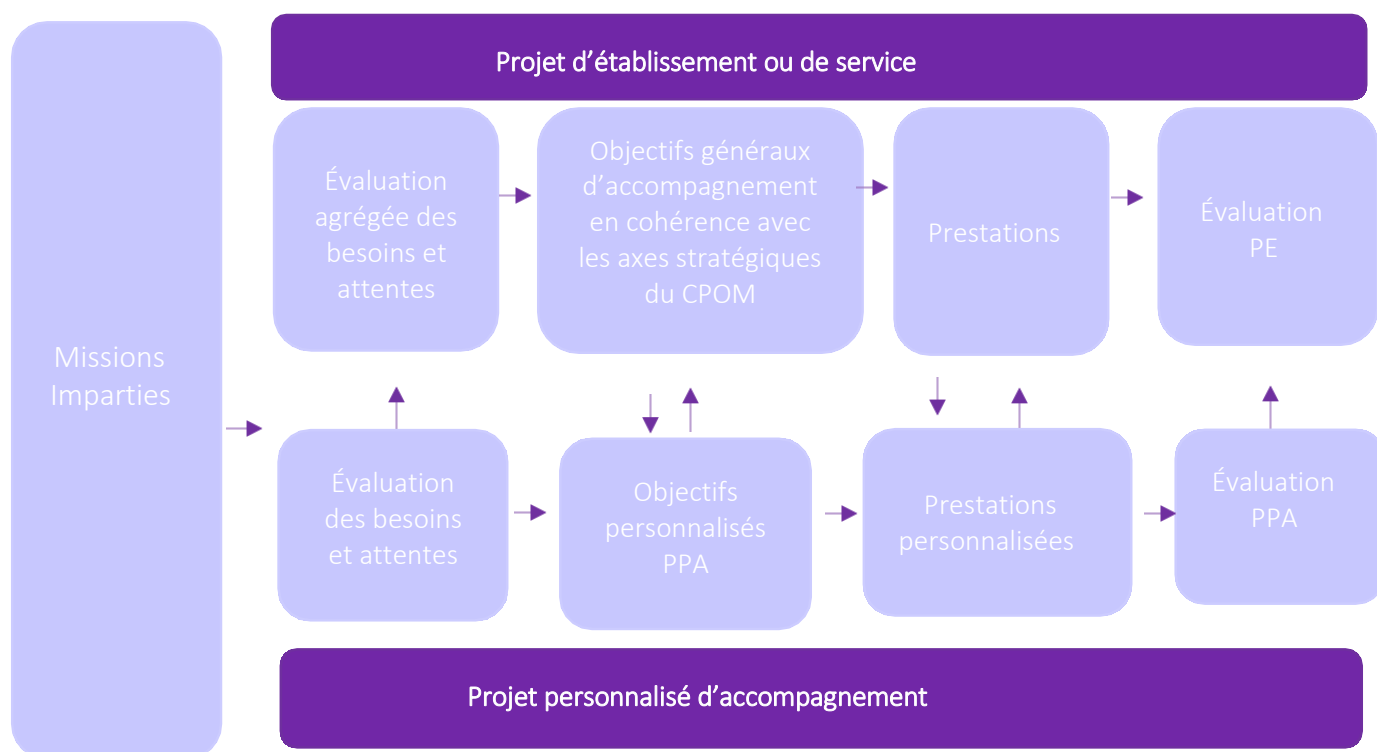
⁵ ESMS : Etablissement social et Médico-Social

⁶ PCPE : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

⁷ DIH : Dispositif Intégré Handicap- Communauté 360

2ème Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS

Processus d'élaboration, suivi et actualisation du PE-PS



1. LES MISSIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE LA STRUCTURE

1.1 En référence aux textes de références et règlementaires

La Convention Internationale des Droits des enfants du 20 novembre 1989
 Code de l'action Sociale et des familles
 Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
 Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
 Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 dite « Hôpital, Patients, Santé et Territoires »
 Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de l'ANESM-HAS
 Arrêté du 2 avril 2009 : Création et organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé
 Décret n°2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements
 A la suite du rapport Piveteau de juin 2014 Zéro sans solutions, la loi de santé du 26 janvier 2016, en son article 89, apporte une réponse à ces situations avec la mise en place d'un PAG.

L'IME assure, à titre principal et selon les principes de la loi 2002-2, une éducation adaptée et un accompagnement médico-social aux enfants et adolescents en situation de handicap. La loi du 11 février 2005 renforce les actions en faveur de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Elle privilégie la scolarisation en milieu ordinaire,

affirme le droit pour chaque enfant à être inscrit dans l'école la plus proche de scolaire continu et adapté.

L'accompagnement par l'IME est formalisé par la notification d'orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) du département de résidence du jeune.

Le contrôle de l'IME est assuré par l'Agence Régionale de Santé (ARS), sous tendu par la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (loi HPST) : avec la loi HPST, l'IME est positionné dans le schéma régional d'organisation médicosociale impulsé par l'ARS qui place sa priorité sur l'encadrement économique des établissements médico-sociaux. Cela se traduit par un dialogue budgétaire, comptable et financier permanent entre l'établissement et l'Agence Régionale de Santé, au regard de l'agrément donné à l'établissement.

L'établissement est ouvert 210 jours par an. Les périodes de fermeture : 1 semaine à la Toussaint, 1 semaine à Noël, 1 semaine au vacances d'hiver, 1 semaine aux vacances de printemps, 5 semaines en été.

Lors de ces périodes de fermeture, depuis juillet 2020, est mis en place en lien avec l'ARS, l'ouverture d'un Centre de Répit par les Loisirs (CRL).

1.2 Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux

L'Agence régionale de santé Île-de-France a adopté son Projet régional de santé 2018-2022. Ce nouveau PRS définit et organise la mise en œuvre des priorités de santé ainsi que l'évolution du système de santé régional au service de la santé de tous les Franciliens.

Trois objectifs transversaux, cinq axes de transformation

Trois objectifs majeurs sont au cœur du Projet Régional de Santé 2018-2022 :

- Renforcer la prévention et la promotion de la santé pour préserver le capital santé et bien-être et éviter d'avoir à soigner ;
- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé dans une région marquée par de forts contrastes en la matière ;
- Adapter les actions et les politiques aux spécificités locales, en cherchant notamment une meilleure coordination des acteurs.

Par ailleurs, l'Agence a fait le choix de structurer son Projet régional de santé autour de cinq axes de transformation du système de santé :

- Promouvoir et améliorer l'organisation en parcours des prises en charge en santé sur les territoires ;
- Une réponse aux besoins mieux ciblée, plus pertinente et efficiente ;
- Un accès égal et précoce à l'innovation en santé et aux produits de la recherche ;
- Permettre d'agir sur sa santé et de contribuer à la politique de santé ;
- Inscire la santé dans toutes les politiques.

PROJET REGIONAL DE SANTE 2018 – 2022

Axe 1 – Promouvoir et améliorer l'organisation en parcours des prises en charge en santé sur les territoires

Optimiser les parcours grâce aux services et outils numériques

Utilisation de Via Trajectoire.

Axe 2 – Une réponse aux besoins mieux ciblée, plus pertinente, efficiente et équitable

Améliorer la connaissance des besoins et de la qualité des réponses

Prioriser les moyens en fonction des besoins

Réflexion engagée par l'équipe des professionnels sur la question de l'évaluation des besoins des personnes accueillies afin d'adapter les réponses et cibler les moyens à mettre en œuvre.

Axe 4 - Permettre à chaque Francilien d'être acteur de sa santé et des politiques de santé

Un travail est engagé pour favoriser l'accès de tous au système de santé.

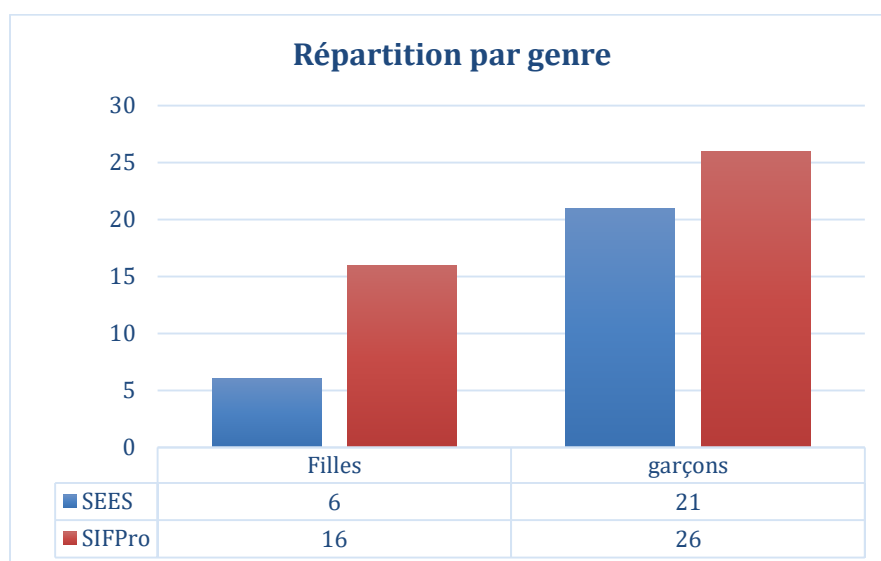
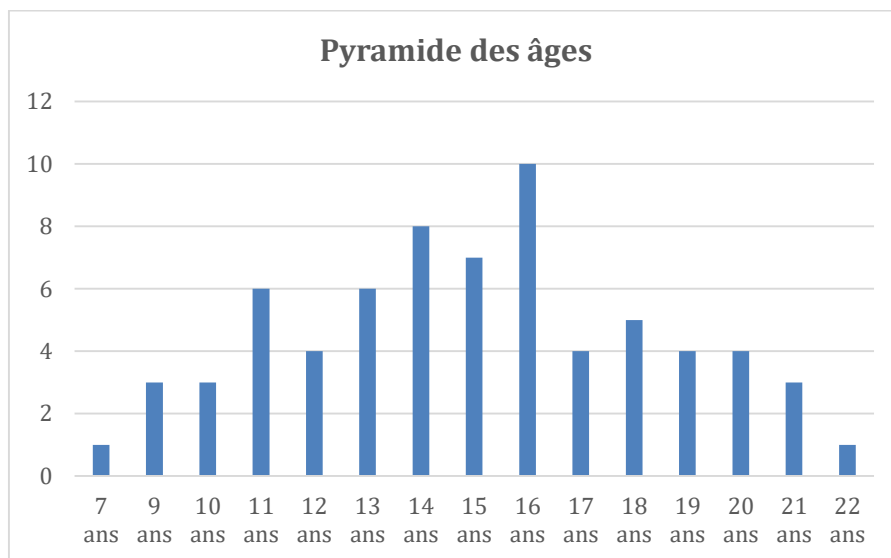
Développer le pouvoir d'agir des usagers à titre individuel et collectif

L'accès à l'auto-détermination des personnes accueillies et leur participation sont systématiquement recherchés.

2. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES : LEURS BESOINS SPECIFIQUES

2.1 Les caractéristiques des personnes accompagnées

L'IME Le chemin des lauris accueille 65 enfants / jeunes de 5 à 20 ans présentant des **déficiences intellectuelles avec ou sans troubles associés (à l'exclusion des handicaps sensoriels ou moteurs graves)** répartis pour l'année scolaire 2021/2022 de la manière suivante :



Origine de la demande

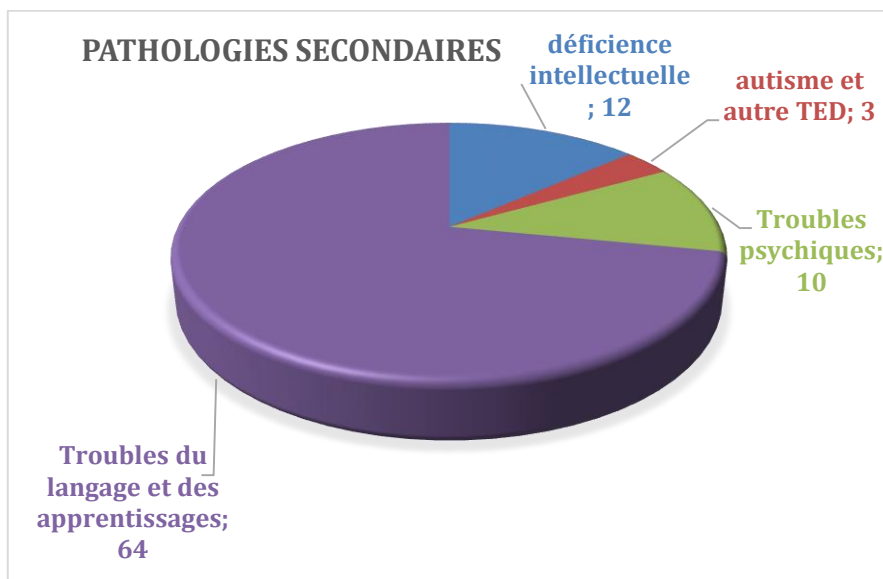
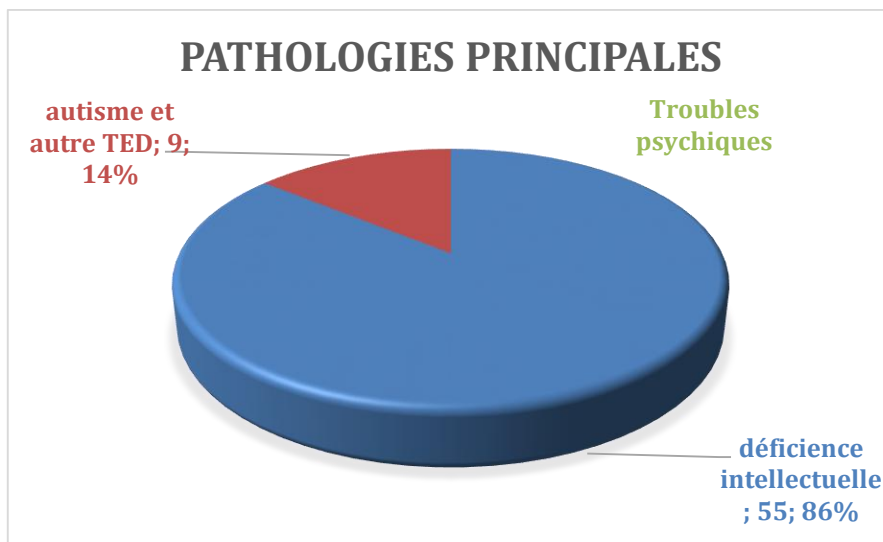
- Besoin d'accompagnement éducatif en lien avec le milieu ordinaire (ULIS⁸),
- La demande vient des familles, de l'école, des centres médico pédagogiques,
- L'orientation est déterminée par la décision de la MDPH78.

⁸ Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

Nature du Handicap

La population accueillie sur l'établissement est majoritairement représentée par des enfants et des adolescents présentant un retard mental moyen dont la particularité nécessite un accompagnement pluridisciplinaire : pédagogique, éducatif et thérapeutique.

L'organisation de l'accompagnement au sein de l'IME est donc conçue pour permettre de répondre à l'ensemble des besoins d'enfants et adolescents présentant un retard mental moyen ou des TSA-TND. Selon la nomenclature de l'OMS (voir annexe N°1).



Domiciliation

Les enfants accompagnés sont domiciliés dans le département des Yvelines et rarement dans le Val d'Oise.

Situation sociale

Au cours de la procédure d'admission, une assistante sociale évalue la situation et peut également proposer une visite à domicile.

Mode de transport

L'IME est situé dans une zone artisanale de la commune, en face du centre technique de Sartrouville.

Pour les usagers autonomes ils peuvent se déplacer en utilisant les services des transports collectifs : Ligne 30-05 Gare de Montigny Beauchamp - Gare de Sartrouville, arrêt La garenne.

La majorité des usagers viennent sur l'établissement en transports collectifs pris en charge par l'IME.

Plusieurs possibilités d'orientation peuvent être envisagées selon les besoins individuels :

- ESAT, Entreprise ordinaire
- CAJ, Section d'Accueil Spécialisée (SAS), Centre d'Initiation au Travail par les Loisirs (CITL), Centre d'Initiation au Travail et à la Vie Sociale (CITVS)...
- Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) – Centre de Formation et d'Apprentissage (CFA), ...

2.2 L'évolution du public accompagné

Au cours des dernières années, nous constatons une évolution notable du public accompagné sur l'établissement. Les situations orientées présentent désormais majoritairement des TSA ou des TND importants. Ces situations impliquent de nouvelles modalités d'accompagnement et une mise en adéquation des locaux et des espaces de l'établissement.

Nous constatons également d'autres évolutions dans le public orienté et admis :

- L'accueil de jeunes présentant une déficience sévère, voire profonde pour lesquels la propreté n'est pas acquise,
- Des familles qui optent pour une scolarité en école de secteur, proche de leur domicile (cf. loi de 2005),
- L'augmentation de besoins en orthophonie, alors que nous manquons de ces professionnels,
- Davantage de TSA, devant être accompagnés en groupe restreints avec des outils spécifiques,
- Un plus grand nombre de familles dont la situation sociale complexe nécessite un accompagnement socioéducatif plus intense.

Ces éléments sont inscrits au sein des derniers rapports d'activité, mais également dans le cadre de la campagne sur la performance des établissements de l'Agence Nationale d'Appui à la Performance (ANAP).

La liste d'attente témoigne que les demandes proviennent de plus en plus d'un périmètre plus large que celui desservi par l'IME. Il peut arriver des demandes provenant du Sud Yvelines, mais également du Val d'Oise et des Hauts de Seine. Ces demandes peuvent difficilement être acceptées compte tenu des objectifs CPOM 2020-2024 identifiant une priorité pour les Yvelinois. A cette commande, s'ajoutent les temps et coûts de transport incompatibles pour ce qui concerne le Sud Yvelines.

2.3 Les besoins des personnes accompagnées

Les besoins des jeunes accompagnés à l'IME Le chemin des lauris sont tournés essentiellement vers concernent les habiletés sociales, la socialisation, les apprentissages scolaires et les apprentissages professionnels. Ils sont tant au niveau de la rééducation motrice et fonctionnelle, mais également au niveau de l'expression orale, écrite et visio-spatiale. Ces besoins entraînent la mise en place de méthodes de travail de rééducation, d'adaptation et de compensation pour limiter l'incidence des difficultés constatées. A cela, peuvent s'ajouter des besoins en matière d'accompagnement psychologique et socio-éducatif, portant particulièrement sur l'image et l'estime de soi, l'adaptation sociale, le projet de vie, l'adaptation comportementale ou le développement psycho-affectif. Ces besoins sont présentés dans le tableau ci-après et classifiés selon la nomenclature des besoins SERAFIN-PH.

3. LES OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Les objectifs d'accompagnement se déclinent principalement autour de :

Objectifs	Indicateurs
Améliorer ou maintenir les capacités motrices, fonctionnelles et sensorielles selon les possibilités du jeune	Bilans rééducatifs réalisés chaque année permettant de suivre l'évolution des compétences des jeunes et de définir les axes d'accompagnement pour l'année à venir.
Développer l'autonomie de l'enfant ou l'adolescent dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Observations fines par l'équipe permettant de définir les nouvelles acquisitions et celles à poursuivre
Développer l'autonomie de l'individu dans ses prises de choix et pour se déplacer	Capacité à prendre part à son propre projet, capacité à se déplacer par lui-même.
Favoriser les apprentissages scolaires tant en milieu spécialisé (parcours croisé) qu'en milieu ordinaire (UEE)	Bilans rééducatifs et liens avec les enseignants pour évaluer les progrès ou difficultés des jeunes
Assurer et développer les apprentissages techniques	Certification des compétences, passages des attestations de compétences professionnelles.
Développer les partenariats et toute initiative d'inclusion sociale	Satisfaction de la personne accompagnée et de sa famille.
En partenariat avec le jeune, sa famille et l'Education Nationale, préparer l'avenir des jeunes en tenant compte de leurs souhaits, capacités et besoins	Adhésion par le jeune et la famille aux orientations proposées

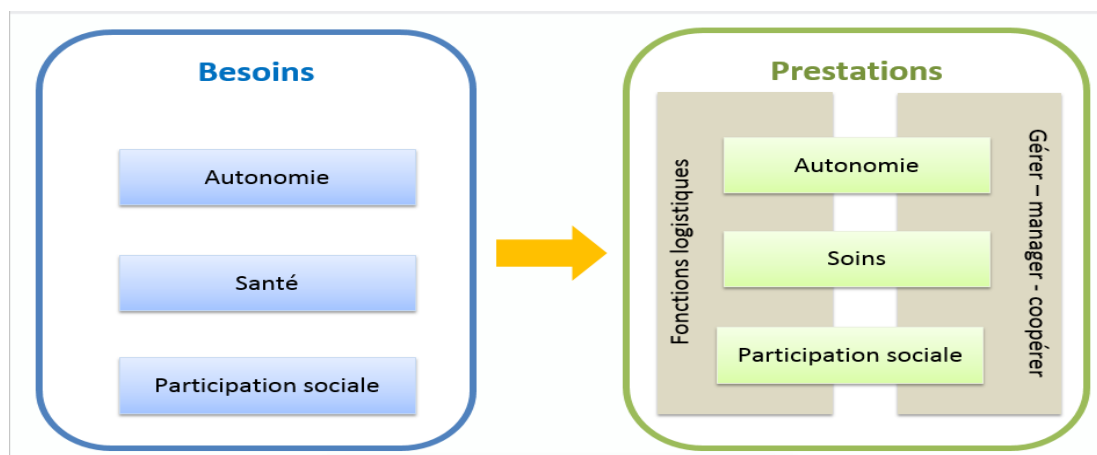
4. LES PRESTATIONS

Les prestations proposées à l'IME sont en adéquation avec les besoins des jeunes, mais également de leurs familles. L'IME propose une scolarité et une éducation adaptées en semi-internat intégrant les activités physiques adaptées et les aspects psychologiques et psychopathologiques, ainsi que des prestations médicales, psychologiques et paramédicales : orthophonie, psychomotricité.

Il favorise dès que possible l'inclusion scolaire partielle ou totale en milieu ordinaire et le développement de l'autonomie personnelle.

L'IME assure également l'apprentissage et l'acquisition de savoir-faire préprofessionnels et professionnels dans différents domaines. L'IME prépare des passerelles vers des structures adaptées, tels que ESAT, Entreprise Adaptée (EA), CAVT ou milieu ordinaire, foyer de vie, SAJ, CAJ ou SAS.

Les prestations, à l'image des besoins, seront réparties selon la nomenclature SERAFIN- PH :



5. PARTENARIATS, STRATEGIE D'OUVERTURE

Les professionnels de l'établissement développent et entretiennent le travail en réseau et incluent également dans leurs actions, les partenaires. Cette dynamique est essentielle pour favoriser un accompagnement global. Ainsi, afin de remplir ces missions et de répondre aux besoins des jeunes, des partenariats incontournables sont mis en place dans différents domaines :

- Scolaire et extra-scolaire : Education Nationale, communes, Centre de loisirs...
- Santé : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), Centre Médico Psychologie (CMP), Centres hospitaliers, etc.
- Loisirs et de l'inclusion : Centre Aquatique, Salle d'escalade, Clubs sportifs, Base de loisirs, etc.
- Autonomie – vie quotidienne : MDPH, etc.
- Orientation : Etablissements sociaux et médico-sociaux (ESAT, CAJ, SAS, Foyer d'Hébergement, Foyer de vie, CITL).

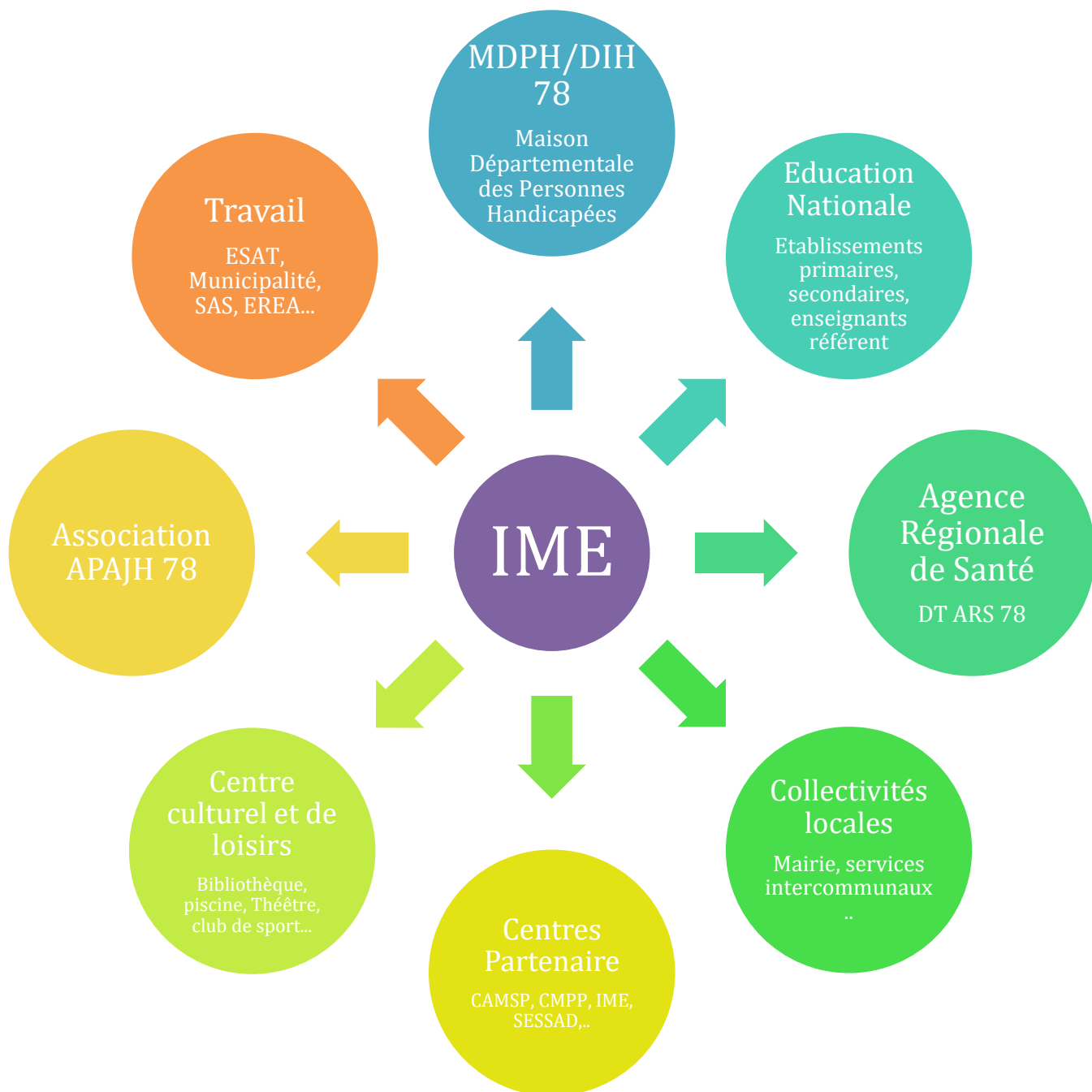


TABLEAU SYNTHETIQUE DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

Les structures présentent leur projet d'accompagnement sous forme de tableau synthétique, intégré dans le corps du projet.

Structure					
Mission de la structure :					
Besoins	Prestations	Description de la prestation	Moyens humains internes	Partenaires (convention oui/non)	Indicateurs d'évaluation de l'objectif ⁹
1.1.1.1-Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux	2.1.1.1- Soins médical à visée préventive, curative et palliative	- Recueillir les informations du dossier médical du jeune -Prescrire des examens complémentaires	Médecin	Médecins spécialistes (pas de convention), hôpitaux	
	2.1.1.3-Prestations des psychologues	-Evaluer les fonctions cognitives atteintes et préservées - Renforcer l'estime de soi - Soutenir la construction identitaire	Psychologue	Services des soins (CMP, professionnels libéraux, hôpitaux)	
	2.2.1.2- Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui	- Travail autour des habilités sociaux, de la reconnaissance et de l'expression des émotions (via différents jeux, histoires...) - Apprendre à adapter son attitude (positionnement, juste distance corporelle, intensité de la voix...)	Psychomotricienne, Equipe éducative	Les familles	
		- Evaluer le langage verbal et non verbal, le langage écrit et oral -Développer le langage oral : augmenter la communication entre pairs et avec les adultes	Orthophoniste		

⁹ Les indicateurs seront établis dans les six premiers mois de mise en application du projet d'établissement.

		- Travail d'intégration sensorielle/ travail des fonctions exécutives	Psychomotricienne, Psychologue, Equipe éducative		
1.1.1.2- Besoins en matière de fonctions sensorielles	2.1.1.1- Soins médical à visée préventive, curative et palliative	- Prescrire les rééducations nécessaires à l'accompagnement des paramédicaux : kinésithérapie, ergothérapie, orthophonie, psychomotricité	Médecin		
		- Prestation de coordination renforcée pour la cohérence du parcours	Equipe pluridisciplinaire	Autres ESMS sanitaires	
	2.2.1.2- Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui	- S'assurer que l'audition est correcte	Orthophoniste, médecin	ORL Ophtalmologiste Orthoptiste	
		- Mise en place d'outils d'aide à la communication	Psychologue, Psychomotricienne, Orthophoniste, Equipe éducative		
	2.2.1.3- Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	- Proprioception, orientation du corps dans l'espace et stimulation de la sensibilité profonde et de l'équilibre afin de sentir et orienter au mieux son corps dans différentes situations	Professeur d'éducation physique spécialisé, psychomotricienne		
		-Travail autour de l'intégration sensorielle, stimulations vestibulaires	Professeur d'éducation physique spécialisé, Psychomotricienne		
- Savoir demander de l'aide et mise en place d'aides techniques et humaines compensatoires		Psychomotricienne, Equipe éducative	Fournisseurs de matériel adapté		
1.1.1.3-Besoins en matière de douleur	2.2.1.3- Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	- Evaluation et reconnaissance de la douleur	Infirmière Equipe éducative	- Utilisation d'échelle adaptée verbale et non verbale - Protocole douleur	

1.1.1.4-Besoins relatifs à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire	2.1.1.1- Soins médical à visée préventive, curative et palliative	- Prescrire les rééducations nécessaires à l'accompagnement des paramédicaux : kinésithérapie, ergothérapie, orthophonie, psychomotricité...	Médecin		
	2.2.1.2- Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui	- Travail autour du souffle et de l'oralité	Psychomotricienne, orthophoniste		
- Travail sur les praxi bucco-faciales		Orthophonie			
1.1.1.8-Besoins en matière de fonctions locomotrices	2.1.1.1- Soins médical à visée préventive, curative et palliative	- Prescrire les rééducations nécessaires à l'accompagnement des paramédicaux : kinésithérapie, ergothérapie, orthophonie, psychomotricité...	Médecin		
	2.1.2.1- Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistés	- Maintien et développement des capacités motrices, des différents niveaux d'évolution motrice (via parcours moteurs, des activités physiques telles que le vélo)	Psychomotricienne, Professeur d'éducation physique spécialisée	Piscine (convention), COS judo (convention), Club de volley (convention), boxe, (convention)...	
1.1.1.10-Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé	2.1.1.1- Soins médical à visée préventive, curative et palliative	- Suivre le dossier médical du jeune par des consultations annuelles	Médecin	Services hospitaliers	
		- Accompagnements aux consultations hospitalières et orientation vers des consultations spécialisées	Médecin, infirmière		
1.2.1.1-Besoins avec l'entretien personnel	2.2.1.1- Accompagnements pour les actes essentiels	- Autonomie pour les actes de la vie quotidienne	Psychomotricienne, Equipe éducative	Lien avec les familles	
		- Proposition et/ou utilisation de divers supports afin de favoriser l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne, hygiène...	Psychologue, Equipe éducative		
1.2.1.2-Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui	2.1.1.3-Prestations des psychologues	- Analyse fonctionnelle et consolidation des habilités sociales	Psychologue		
	2.2.1.2- Accompagnements pour la communication et	- Activités corporelles et artistiques, jeux de coopération et de collaboration (jeux	Psychomotricienne, Professeur		

	les relations avec autrui	de rôles, cirque, danse...)	d'éducation physique spécialisé		
		- Accompagnement du jeune et de sa famille dans les démarches vers l'extérieur (centre de loisirs, club de sport...) - Favoriser la connaissance du handicap dans les lieux d'inclusion du jeune (sensibilisation, activités...)	Professeur d'éducation physique spécialisé	Piscine (convention), COS judo (convention), Club de volley (convention), boxe, (convention), Participation aux activités organisées par l'association « Les pépites »...	
		- Utilisation d'outils spécifiques d'aide la communication (classeur PECS ...)	Orthophoniste, Psychologue, Equipe éducative		
1.2.1.4-Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	2.2.1.4- Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	- Renforcer la confiance en soi	Equipe pluridisciplinaire		
		- Mise en situation afin de sensibiliser l'enfant/le jeune à repérer et savoir s'adapter aux situations potentielles de danger	Equipe pluridisciplinaire		
		- Travail autour de la planification et de l'orientation	Equipe éducative, Chargée d'insertion professionnelle		
1.3.1.1-Besoins pour accéder aux droits à la citoyenneté	2.3.1.1-Accompagnements à l'expression du projet personnalisé	- Recueillir et porter les attentes du jeune et de sa famille	Equipe pluridisciplinaire		
		- Proposer des espaces d'échanges permettant l'expression des souhaits du jeune et de sa famille, les aider à la formalisation (projet de loisirs, orientation scolaire et préprofessionnelle...)	Equipe pluridisciplinaire		

	2.3.1.2- Accompagnements à l'exercice des droits et des libertés	- Participation à des ateliers « vie sociale »	Equipe pluridisciplinaire, Education nationale	Acteurs de la vie politique, mission locale...	
	2.3.5.1- Accompagnements pour l'ouverture des droits	- Groupe pour accompagner et sensibiliser les jeunes sur les démarches administratives (ouverture d'un compte bancaire, carte vitale...)	Assistante sociale, Education nationale		
		-Constitution dossier MDPH	Assistante sociale		
1.3.2.1-Besoins pour vivre dans un logement	2.3.2.1-Accompagnements pour vivre dans un logement	- Recherche de logement autonomie ou collectif	Assistante sociale, Chargée d'insertion professionnelle	Familles, PAT, ESMS	
		- Aider à la constitution du dossier MDPH pour une demande de prestation financière liée au logement	Assistante sociale		
1.3.2.2-Besoins pour accomplir les activités domestiques	2.3.2.2- Accompagnements pour accomplir les activités domestiques	- Entraînement aux actes de la vie quotidienne (via les ateliers techniques et activités éducatives)	Equipe éducative		
1.3.3.1-Besoins en lien avec la vie scolaire et étudiante	2.3.3.1-Accompagnements pour mener sa vie d'élève ou d'étudiant	- Travail autour de la compréhension et de l'application d'une consigne. - Prérequis à l'écriture, travail du geste graphique dans la globalité - Aider à la fluidité de la lecture	Education nationale, orthophoniste		
		- Adaptation du matériel et mobilier scolaires et périscolaires	Psychomotricienne		
		- Aide à la formalisation et accompagnement d'un projet professionnel - Passage des Attestations de Compétences Professionnelles	Education nationale, Equipe éducative, Chargée d'insertion professionnelle		
1.3.3.2-Besoins en lien avec le travail et l'emploi	2.3.3.2-Accompagnements pour préparer sa vie professionnelle	- Recherche de stage en lien avec le projet du jeune avec la préparation à l'autonomie de transport - Préparation du jeune à un entretien de recrutement dans le cadre d'un stage ou d'une embauche	Chargée d'insertion professionnelle	Autres ESMS	

		- Visitez du lieu de stage avec le jeune et bilan de fin de stage			
1.3.3.3-Besoins transversaux en matière d'apprentissages	2.3.3.1-Accompagnements pour mener sa vie d'élève ou d'étudiant	- Traiter et compenser les troubles d'apprentissage : lecture, transcription écrite, calcul, résolution de problèmes, mémoire, attention	Education nationale, Orthophoniste, Educateurs techniques spécialisés		
1.3.3.4-Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle	2.1.1.3-Prestations des psychologues	- Soutenir la parentalité - Accompagnement des familles	psychologue	Utilisation d'échelles normées	
	2.3.3.5- Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle	- Mise en place de groupes de paroles autour de la puberté, du rapport au corps, des prémices de la sexualité	Psychologue, infirmière, équipe éducative	Hôpitaux, Planning familial	
1.3.4.1- Besoins pour participer la vie sociale	2.1.1.3-Prestations des psychologues y compris à destination des fratries et des aidants	- mise en place de groupe « habilités sociales »	Psychologue, Psychomotricienne, Chargée d'insertion professionnelle		
	2.3.4.2-Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs	- Adaptation des activités sportives et aide à la recherche d'activités adaptées selon les difficultés	Equipe pluridisciplinaire	Autres ESMS, Equithérapie, COS judo, Club de volley ball...	
		- Organisation de sorties ludiques et sportives dans des lieux adaptés au handicap	Equipe pluridisciplinaire		
2.3.4.4- Accompagnements après la sortie de l'ESMS	- Accompagnement des jeunes en service de suite après la sortie de l'IME	Equipe paramédicale, Chargée d'insertion professionnelle, assistante sociale			
1.3.4.2-Besoins pour se déplacer avec un moyen de	2.3.4.3-Accompagnements pour le développement de	- Entraînement et mise en situation dans les transports	Equipe éducative		

transport	l'autonomie pour les déplacements	- Constitution du dossier MDPH	Assistante sociale		
1.3.5.1-Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique	2.3.5.1-Accompagnements pour l'ouverture des droits	- Constitution du dossier MDPH - Entretiens	Assistante sociale		
	2.3.5.3-Informations, conseils et mise en œuvre des mesures de protections des adultes	- Accompagnements du jeune et de sa famille pour la mise en place d'une mesure de protection	Assistante sociale		

6. MODALITES D'EVALUATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE

Le projet d'établissement, selon la loi 2002-2, est réévalué tous les 5 ans afin d'être au plus près des évolutions du public accueilli.

Dans sa démarche continue d'amélioration de la qualité, l'IME, à l'image de l'Association APAJH Yvelines, intègre dans sa pratique cette démarche au quotidien, notamment par le biais de temps de réflexion en équipe. Un référentiel qualité associatif permet également de réévaluer les missions et les prestations proposées.

Un questionnaire de satisfaction est réalisé annuellement auprès des familles afin de recueillir leurs attentes et propositions pour un meilleur accompagnement.

3ème Partie : LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS

1. L'ACCUEIL ET L'ADMISSION

L'établissement est ouvert 210 jours par an de 9h à 16h les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 9h à 13h les mercredis.

4 à 5 samedis par an donne lieu à une ouverture afin de réaliser des actions spécifiques à l'attention des familles, des représentants légaux et des partenaires ou pour organiser des événements festifs.

La procédure d'admission :

« La procédure d'admission devra préparer le point de départ de l'accompagnement, délimiter et expliciter les zones d'intervention et instaurer la confiance initiale nécessaire¹⁰ »

Toute candidature d'enfant ou adolescent donne lieu à la constitution d'un dossier par l'assistante de service sociale et est transmis à la direction pour étude. Les dossiers sont ensuite transmis au médecin pédopsychiatre et au médecin généraliste pour établir un avis au regard de la pathologie du jeune et des prestations possibles par l'établissement.

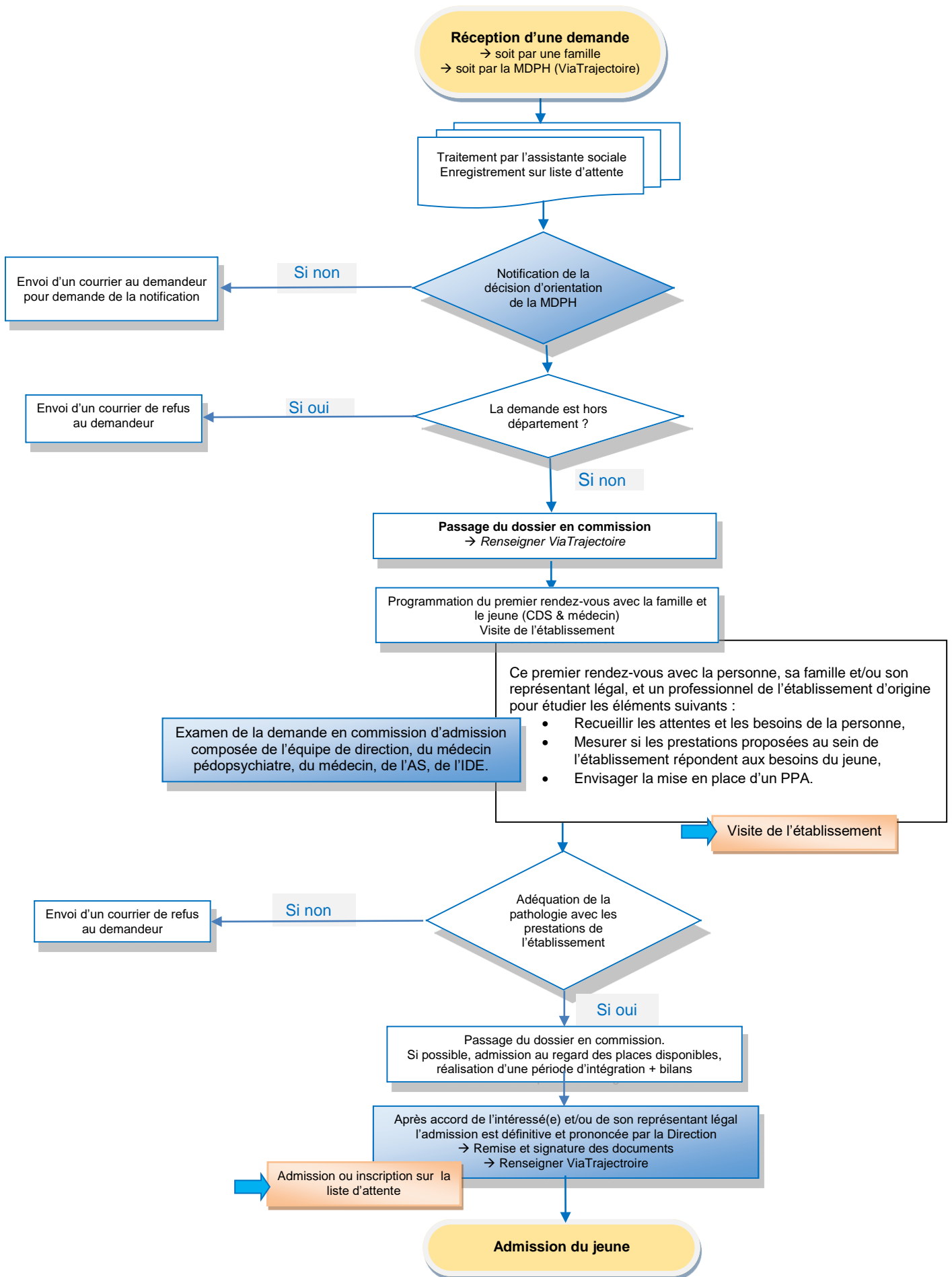
Des parcours d'intégration pour les admissions sont organisés, permettant au jeune de découvrir les différentes activités/ateliers et le fonctionnement de l'établissement. Ces éléments permettent de définir un préprojet personnalisé qui sera retravaillé en réunion pluridisciplinaire par la suite.

Une commission se réunit au moins une fois par mois afin d'étudier spécifiquement l'ensemble des dossiers et déterminer les suites à donner à chacune des demandes d'admissions. La liste d'attente est tenue à jour mensuellement ainsi que la plateforme ViaTrajectoire.

Lors de la première rencontre entre la famille du jeune et la direction, qui fait suite à une notification de la MDPH reçue par l'établissement ou par ViaTrajectoire, différents documents sont remis afin de présenter la structure, le Pôle IME et l'Association APAJH Yvelines :

- Projet d'Etablissement,
- Livret d'Accueil,
- Charte des Droits et des libertés,
- Règlement de fonctionnement de l'établissement,
- Plaquette du Pôle IME APAJH Yvelines,
- Projet associatif en cours et possible adhésion à l'organisme gestionnaire.

¹⁰ Roland JANVIER et Yves MATHO – « Mettre en œuvre le droit des usagers ».



2. LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LA COORDINATION DES PARCOURS

Enjeux pour le projet d'établissement

Les principes d'élaboration du projet personnalisé s'inspirent directement de la recommandation de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM « Les attentes de la personne et le projet personnalisé » (décembre 2008). Ils sont au nombre de quatre :

- Créer une dynamique de co-élaboration, co-participation et co-évaluation du projet personnalisé par un dialogue régulier avec l'enfant et/ou son représentant légal.
- Rechercher par tous les moyens la participation de l'enfant et/ou son représentant légal par une information permanente et adaptée autour du projet.
- Garder la souplesse et l'ouverture tout au long de la mise en place du projet, sa mise en place pouvant elle-même faire évoluer des situations, afin de proposer un accompagnement au plus près des besoins. Ces évolutions nécessitant des pratiques diverses : écoute, stimulation, recadrage, attente ou sur simple présence bienveillante, essais, mise en pause du projet.
- Outre l'attribution à chaque enfant d'un référent projet, l'ensemble des équipes est partie prenante de la mise en place de ce dernier en cohérence avec les objectifs visés.

Chaque enfant/jeune a un Projet Personnalisé d'Accompagnement (P.P.A) élaboré en fonction de ses besoins et des attentes de sa famille (représentant légal), dans le cadre de la réunion de projet. Animée par le chef de service ou le coordinateur. La réunion se tient au moins une fois par an et regroupe une équipe pluridisciplinaire (référént du jeune, psychologue, médecin pédopsychiatre, infirmière, psychomotricienne, assistante sociale, enseignante...). Tous les professionnels qui interviennent dans la prise en charge du jeune ne sont pas présents, mais le référent rassemble les bilans pour cette réunion.

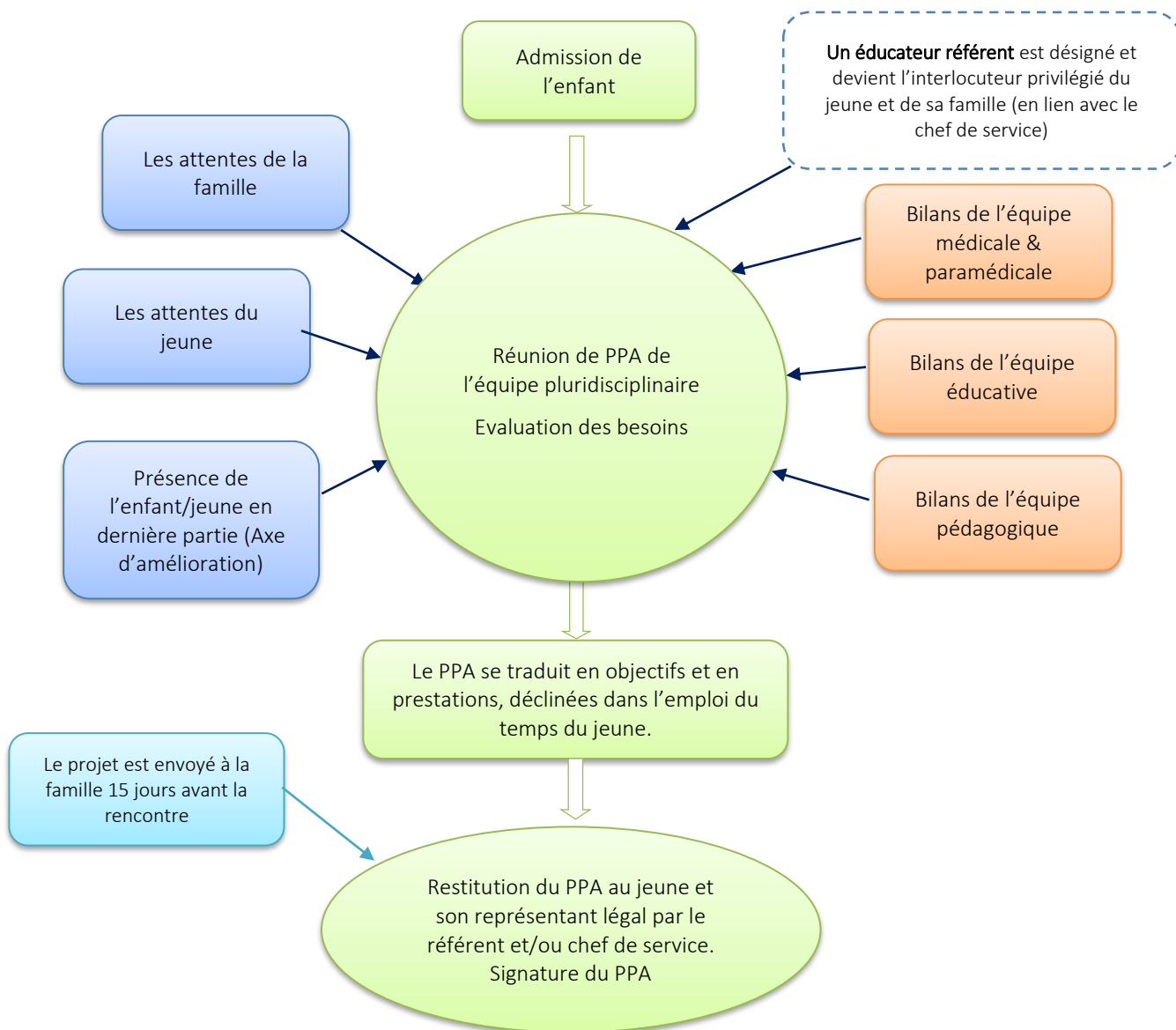
C'est un moment clef où peut être donné du sens aux comportements, aux symptômes présentés par le jeune, à travers une réflexion de l'ensemble de l'équipe. Pour préparer le PPA, le référent recueille en amont de la réunion, les attentes du jeune et de son représentant légal (famille, tuteur...).

Le premier PPA est réalisé dans les six mois après l'admission de l'enfant/jeune. Le calendrier des réunions est planifié annuellement afin de donner de la visibilité à l'équipe et également aux enfants et à leur famille.

La confidentialité des échanges est un élément primordial dans la gestion des situations rencontrées. Tous les professionnels sont soumis au secret partagé. Les informations relatives aux différents accompagnements sont protégées par le secret auquel est tenu l'ensemble des salariés. Les professionnels ne partagent que ce qui est nécessaire à un accompagnement de qualité de l'enfant/adolescent et sa famille. Leur accord est toujours sollicité.

A la suite de cette réunion, l'écrit est envoyé au représentant légal du jeune mineur ou au jeune majeur ou/et, puis son représentant légal. Une rencontre est organisée pour la restitution du PPA et sa signature. Un exemplaire du document est ensuite donné au jeune et une copie est mise dans son dossier

Au cours de l'année, le jeune ou son responsable légal peut, après avoir fait une demande écrite auprès de la direction, être autorisés à consulter son dossier sur place. Cette consultation se fait accompagnée par un professionnel.



La place du jeune et de sa famille au cœur même du projet, implique que leur parole soit entendue et prise en considération. L'adhésion à ce projet par la famille ainsi que celle de l'enfant ou du jeune en fonction de son âge et de sa maturité sont indispensables.

« Il s'agira de faire « avec » le jeune et/ou sa famille et non simplement « pour », Il s'agit bien de passer d'une culture de prise en charge à une culture de prise en compte où l'avis des usagers et le recueil de leurs attentes deviennent prioritaires dans la conception des projets les concernant¹¹ »

¹¹ Sylvie FOUGERAS / Les cahiers de l'actif N°372/375.

3. LA MODULARITE ET LA SOUPLESSE DANS LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT

Chaque jeune est inscrit sur un groupe éducatif de référence pour une année et bénéficie, en fonction de son projet :

- D'un accompagnement éducatif sous la responsabilité d'un chef de service
- D'apprentissages scolaires par une équipe d'enseignants spécialisés coordonnés par la coordinatrice pédagogique
- De prestations thérapeutiques, de rééducation et de soins coordonnés par le médecin pédopsychiatre

Le chef de service est en responsabilité de la coordination de tous ces intervenants et de leurs actions au bénéfice du projet individualisé du jeune.

Les groupes d'enfants sont constitués en fonction de l'âge, de la nature du handicap, des difficultés et surtout des besoins de chacun. Encadrés par des équipes éducatives sous la responsabilité de deux chefs de service, ils sont organisés en deux grandes sections :

- La Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé (SEES) concerne les enfants de moins de 14 ans. Elle est constituée :
 - Du groupe des Petits : 10 à 12 enfants de 5 à 8 ans.
 - Des groupes des Moyens : 10 à 12 enfants de 8 à 12 ans.
 - Du groupe des Grands : 10 à 12 enfants de 12 à 14 ans.
- Les adolescents : La Section d'Initiation et de première Formation Professionnelle (SIFPro) concerne les jeunes de plus de 14 ans. Elle est constituée :
 - Du groupe Intermédiaire : 10 à 12 jeunes de 14 à 16 ans.
 - Du secteur Préprofessionnel : 20 jeunes ou plus de 16 à 20 ans et plus.

Le passage d'un enfant/jeune d'un groupe à l'autre peut s'effectuer en cours d'année en fonction des départs de jeunes de l'établissement et des projets individualisés de chacun. Validée par la direction, la décision de changement est issue d'une réflexion collective de l'équipe pluridisciplinaire, animée par le chef de service. Ce changement de groupe est un élément constitutif du projet personnalisé d'accompagnement et trouve sa source en réunion de projet.

L'équipe de l'IME s'attache à être au plus près de l'expression de l'enfant/jeune quant à son projet. Nous sommes attentifs aux moindres manifestations de l'enfant/jeune dans le déroulement de son quotidien. Cette vigilance permet de réinterroger le projet le cas échéant ou de le reprendre avec le jeune. Les apprentissages doivent se dérouler dans un environnement contenant dans lequel l'enfant/jeune doit trouver toute sa place.

En fonction des situations nous pouvons adapter l'accompagnement de l'enfant/jeune en proposant des modulations dans son emploi du temps. Ces adaptations sont élaborées en réunion pluridisciplinaire et en lien étroit avec la famille. Il peut s'agir d'une fatigabilité importante, d'une reprise d'activité après une absence pour hospitalisation...

❖ La Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé (SEES)

La SEES accueille des enfants entre 5 et 14 ans présentant une déficience intellectuelle, pouvant s'accompagner de TND et/ou de difficultés associées. Les enfants changent de section à partir de 14 ans. A titre exceptionnel, des enfants de 14 ans et plus peuvent rester sur la section jusqu'à la fin de l'année scolaire (en fonction de leurs difficultés ou du manque de place à la SIFPro).

La constitution des groupes de référence s'organise en équipe éducative en tenant compte des avis médicaux et psychologique, mais également de l'âge de l'enfant. Ces groupes sont constitués de telle sorte à privilégier l'homogénéité par l'âge. La constitution des groupes veille à créer et développer une dynamique d'enfants ainsi qu'une ambiance rassurante et agréable au sein de chaque groupe.

Le référent est chargé de veiller au bon déroulement du projet personnalisé de chaque enfant de son groupe et si nécessaire, de provoquer une réunion de projet personnalisé. Il est aussi le professionnel de référence pour les

familles et les autres partenaires extérieurs, dans une démarche d'équipe pluri professionnelle ne détenant pas l'exclusivité de cette dernière référence.

Tous les professionnels éducatifs accompagnent un groupe d'enfants dont ils sont le référent, et se doivent ainsi de mettre en place des activités éducatives, artistiques, culturelles, physiques et citoyennes. Il est parfois intéressant que chaque professionnel puisse aussi proposer des activités à d'autres enfants du service même s'ils ne font pas partie de son groupe éducatif de base.

L'IME comme tous les ESMS gérés par l'APAJH Yvelines, respecte la CCN 1966 en matière de recrutement, le personnel embauché est formé et diplômé.

L'ensemble des professionnels vise l'épanouissement personnel des enfants, le développement de leurs potentialités, ainsi que leur plus grande autonomie personnelle et sociale possibles. La place sociale de chacun est un objectif primordial.

Tous les enfants accompagnés, recevront en fonction de leurs capacités, une éducation sociale en collaboration avec leurs familles et conforme aux principes de la République, des actions qui tendent à développer la personnalité, la communication et la socialisation. Ils recevront aussi, des enseignements scolaires adaptés.

La famille est notre interlocutrice privilégiée. Elle est associée à tous les projets envisagés concernant son enfant et est sollicitée pour toute décision qui relève de son autorité parentale.

Les professionnels procèdent en équipe à une évaluation du potentiel de développement de chaque enfant, ses goûts, ses préférences, ses envies. Cette première évaluation permet de dégager les actions prioritaires pour chaque enfant selon ses besoins qui feront partie du projet personnalisé. Son élaboration, sous la responsabilité de l'IME, est l'objet de concertations régulières avec la famille et autres partenaires de l'accompagnement global de l'enfant.

L'ensemble de l'équipe engage ses savoir-faire et ses compétences afin d'éveiller chez l'enfant le désir d'apprendre et de construire son autonomie.

❖ La Section d'Initiation et de Formation Professionnelle (SIFPro)

La SIFPro accueille des adolescents entre 14 et 20 ans. Chaque jeune fait partie d'un groupe de référence, ils sont alors répartis par âge. Ils sont encadrés par des éducateurs spécialisés et des éducateurs techniques spécialisés.

- Les activités :

Au sein de la SIFPro sont proposées diverses activités techniques, éducatives/ sportives et thérapeutiques :

- ✓ Partie technique :
 - Atelier Blanchisserie
 - Atelier Couture
 - Atelier Conditionnement
 - Atelier Espaces verts
 - Atelier Nettoyage des locaux
 - Atelier Nettoyage des véhicules
 - Atelier Cuisine / Coopérative

Des immersions en ESAT sont également proposées en blanchisserie, conditionnement et cuisine.

- ✓ Partie éducative :
 - Autonomie dans les transports
 - Informatique
 - Repas autonome
 - Découverte de la pâtisserie

- Découverte du repas autonome
- Musique (Djembe, ...)
- Danse (Zumba, ...)

✓ Partie thérapeutique :

- Groupe habilités sociales
- Groupe vie affective et sexuelle
- Groupe vie sociale
- Groupe prérequis professionnels (en lien avec une éducatrice spécialisée afin de préparer au mieux le jeune au monde professionnel)
- Groupe cirque

✓ Partie sportive :

- Judo (Partenariat avec le COS Judo de Sartrouville)
- Volley Ball (Partenariat avec le Club de Volley de Sartrouville)
- Piscine (Partenariat avec la Piscine du CAP de Sartrouville)

• **L'accompagnement professionnel**

Une CIP¹² est présente au sein de la SIFPro. Sa mission principale est d'accompagner les jeunes sur la voie professionnelle. Pour cela différentes étapes de travail sont proposées :

A partir de 16 ans, le jeune prend rendez-vous avec la CIP afin de pouvoir exprimer ses souhaits, envies et attentes. Dans un second temps, la CIP ainsi que la Cheffe de service rencontrent la famille afin de pouvoir faire part des souhaits du jeune et ainsi amorcer concrètement le travail d'autonomie et professionnalisation.

• **Les stages par le pôle social et professionnel**

Ce pôle est constitué de l'assistante sociale et du chargé d'insertion professionnelle.

A partir de 16 ans chaque jeune peut effectuer un stage dans le champ professionnel qu'il souhaite (dans la mesure du possible). Cela est discuté en amont en équipe afin que le jeune puisse effectuer un stage dans de bonnes conditions adaptées à ses difficultés.

Dans un premier temps, le jeune effectuera un stage dit de « découverte » d'une durée de 2 semaines. Par la suite un stage dit « d'approfondissement » sera proposé sur une durée de 3 semaines. Et pour terminer, un stage dit « d'embauche » pour une durée d'1 mois renouvelable.

A noter, qu'à chaque fin de stage, le jeune se rend avec la CIP sur son lieu de stage afin de pouvoir faire un bilan participatif de sa période de travail. Un compte rendu est transmis au jeune ainsi qu'à sa famille ou représentant légal par la CIP.

Dès l'âge de 18 ans, le projet d'orientation prend forme. Selon le projet de vie du jeune adulte soutenu par l'équipe pluridisciplinaire et en lien constant avec la famille, l'assistante sociale et la CIP se chargent de trouver la structure la plus adaptée tant sur le plan de l'activité que celui de l'hébergement (en lien avec le chef de service).

Des visites, des stages de découverte, des rencontres... tout est mis en œuvre pour favoriser un passage le plus serein possible d'un établissement pour enfants à celui pour adultes en milieu protégé et même en milieu ordinaire.

Toutes les démarches administratives sont engagées par l'assistante sociale en lien avec les services de la MDPH, du Conseil Départemental, de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et de la Caisse d'Allocations Familiales.

¹² CIP : Chargée d'Insertion Professionnelle

Selon les situations, une demande de mesure de protection peut être proposée et accompagnée.

- **L'accompagnement scolaire**

L'établissement comporte une unité d'enseignement qui :

- Dispense un enseignement adapté permettant d'assurer les apprentissages scolaires et le développement de l'autonomie et de la socialisation.
- Fournit un enseignement professionnel adapté intégrant l'initiation et la première formation professionnelle (passage des ACP).
- Recourt à des méthodes pédagogiques adaptées et se réfère aux programmes scolaires en vigueur (socle commun).

Un projet d'unité d'enseignement coordonné par la coordinatrice de l'Education Nationale est élaboré et rédigé par l'équipe de l'éducation nationale spécialisée sous couvert de l'IEN ASH.

Il présente :

- Les axes du projet de l'Unité d'Enseignement
- Le partenariat avec les autres interlocuteurs scolaires du milieu ordinaire
- La nature des échanges auprès des familles.
- Les éléments qualitatifs et quantitatifs des caractéristiques des élèves au regard des compétences scolaires.
- Les modalités de scolarisation.
- La coordinatrice de l'Education Nationale effectue un bilan annuel de l'activité scolaire en lien avec le projet d'unité d'enseignement qui est joint au rapport annuel d'activité de l'IME.

Chaque enfant possède un projet pédagogique qui décrit les objectifs, outils, démarches et supports pédagogiques permettant à chaque élève de réaliser les objectifs d'apprentissage fixés dans son projet personnalisé de scolarisation à la suite des évaluations menées par l'enseignant.

La coordinatrice pédagogique anime et organise les actions de l'unité d'enseignement en collaboration avec l'équipe de direction afin de garantir la fluidité des informations.

La coordonnatrice est l'interface avec l'enseignant référent affecté à l'IME, pour la mise en place d'ESS¹³ et les demandes de réorientation partielle ou totale en milieu scolaire ordinaire.

Les Perspectives d'amélioration d'insertion sociale et professionnelle :

L'élargissement des réponses en matière de formation et d'insertion professionnelle constitue l'un des axes du Plan d'Action Qualité.

Il est essentiel aujourd'hui d'ouvrir les perspectives d'insertion sociale et professionnelle des jeunes accueillis et d'offrir de nouvelles réponses en favorisant le milieu ordinaire :

- En développant des partenariats avec les structures dédiées à l'insertion (Mission Locale, ...)
- En se rapprochant d'un réseau local d'entreprises partenaires
- En s'appuyant sur les dispositifs de formation professionnelle des jeunes : Centre de Formation d'Apprentis (CFA)
- En renforçant les partenariats avec les ESAT et notamment, les ESAT « Hors les Murs »
- En élaborant la plateforme d'Insertion Sociale et Professionnelle au niveau du pôle IME
- En valorisant les acquis et les compétences développées par les jeunes en lien avec l'Education Nationale.

¹³ ESS : Equipe de Suivi de Scolarisation

4. LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT

Plusieurs situations peuvent motiver l'arrêt du suivi par l'établissement :

- L'orientation vers un autre établissement ou service s'avère nécessaire (dégradation importante d'une situation, déménagement de la famille, ...), dans ce cas l'IME propose d'accompagner la famille dans ce projet,
- Un désaccord important apparaît entre la famille et l'établissement concernant les prestations ou le cadre dans lequel elles sont délivrées,
- La demande de la famille : elle formalise sa demande par écrit et sera reçue par la direction de l'établissement. En amont un bilan objectif par des écrits sera réalisé par l'équipe pluridisciplinaire. Lors de ce rendez-vous, le parcours de l'enfant fait l'objet d'une évaluation concertée avec la Direction, le jeune et son représentant légal est réalisé et la sortie est formalisée.

Une fiche de sortie est signée par les parents et transmise à la MDPH le plus rapidement possible afin de prendre en compte ce changement de situation.

Par ailleurs est précisé à la famille que le service de suite de l'IME reste disponible pendant les 3 prochaines années de la sortie des effectifs. L'assistante sociale garde un lien téléphonique avec le jeune (et ses proches) durant cette période, pour tout renseignement et aide. Dans certaines situations complexes, les professionnels peuvent intervenir auprès d'un partenaire pour une sensibilisation bien que le jeune ne fasse plus partie des effectifs du service.

5. EXPRESSION ET PARTICIPATION COLLECTIVES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Conformément au décret du 25 mars 2004, la représentation des usagers et de leurs représentants légaux se fait via leurs représentants élus. 4 réunions ont lieu dans l'année.

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) donne son avis et peut faire des propositions sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement. Chaque réunion fait l'objet d'un compte rendu écrit diffusé aux familles.

Toutes les formes nécessaires de soutien sont recherchées pour permettre aux enfants/jeunes élus dans le cadre du Conseil de la Vie Sociale de remplir leur mandat.

Les jeunes, aidés par les équipes, recensent l'ensemble des questions et suggestions de tous les enfants de l'IME.

Le Conseil de la Vie Sociale est intéressé sur les sujets suivants concernant le fonctionnement de l'établissement :

- L'organisation intérieure et la vie quotidienne,
- Les activités et les animations proposées,
- Les projets de travaux et d'équipements,
- La nature et le prix des services rendus,
- L'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux,
- Les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture,
- L'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ses participants,
- Les modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge,
- Les signalements d'événements indésirables.

Les Perspectives d'amélioration : La participation des jeunes et des familles

En s'appuyant sur les conclusions de l'enquête de satisfaction menée auprès des familles, il s'agira de :

- Renforcer la place de l'utilisateur et de sa famille au sein de l'établissement :

- Recueil de l'avis des familles par un questionnaire de satisfaction de manière régulière,
 - Accompagnement plus soutenu des familles et des jeunes dans l'animation du Conseil de Vie Sociale,
 - Mise en place de groupes de parole réguliers autour de thématiques spécifiques,
- Proposer de nouveaux outils de communication :
- Création d'un site Internet pour la transmission d'information,
 - Utilisation des emails, SMS,
 - Création / Diffusion de plaquettes d'information.

La participation des familles, malgré les efforts déployés par les équipes, sont assez peu participantes à l'action menée par l'IME. Varier les modalités proposées de participation, chercher à les rendre plus attractives favoriseraient l'implication des familles dans le projet personnalisé de leur enfant. Il s'agit là d'un travail de longue haleine auquel les professionnels ne renoncent pas.

Des rencontres avec les familles et/ou les représentants légaux sont organisées :

Un samedi en début d'année scolaire (septembre pour la SEES et octobre pour la SIFPro) pendant lequel les équipes présentent :

- Equipe encadrante
- Projets des groupes
- Emplois du temps des enfants/jeunes
- Prise de contact des nouveaux référents
- Informations de tous les professionnels

Un samedi pour le fête de fin d'année (décembre)

- Moment convivial avec les familles et les représentants légaux

Un samedi au mois d'avril

- Moment d'échange à thème (à définir : exemple : les orientations sorties possibles après l'IME)

Un samedi au mois de juin pour la fête de fin d'année :

- Moment festif et convivial qui n'exclut pas d'aborder le travail de chacun dans l'accompagnement des enfants/jeunes
- Présentation des travaux et activités réalisés sur les groupes pendant l'année

Le soutien auprès des familles

L'IME tient également un rôle de soutien auprès des familles et des proches. Ce soutien s'articule autour des différents professionnels qui interagissent avec la famille : soutien éducatif, social, psychologique, médical, thérapeutique et scolaire.

Par exemple, ce soutien se concrétise par des rendez-vous avec la psychologue pour les familles en difficulté et /ou en souffrance face au handicap de leur enfant. Peuvent être abordé et mis en mots le développement, la place, les besoins, difficultés et compétences du jeune au sein de la dynamique familiale.

Les médecins pédopsychiatre et généraliste assurent une guidance médicale auprès de la famille ainsi qu'une aide à la compréhension de troubles mentaux et/psychiques de leur enfant.

L'établissement dans sa mission de développement de l'autonomie et de la socialisation de l'enfant utilise plusieurs modes de communication alternatives telles que la communication par pictogrammes. Afin d'inscrire cet apprentissage dans la durée et le parcours de l'enfant/jeune, l'établissement envisage d'organiser des séances de formation aux familles. Ces techniques pourront aider la famille à trouver un certain nombre de solutions dans la

communication avec son enfant. Les fratries seront les bienvenues à ces séances de formation.

Les perspectives d'amélioration : Développer le soutien aux familles et proches.

Il s'agira de :

- Mettre en œuvre des temps d'échanges autour de problématiques rencontrées par les familles,
- Faire bénéficier les familles de soutien par le biais du médecin pédopsychiatre et des psychologues,
- Obtenir un appui par la présence de l'assistante sociale,
- Organiser des temps de formation des familles aux différents modes de communication utilisés par des enfants/jeunes de l'IME.

Au sein de l'IME les actions sont orientées dans l'objectif de rendre le jeune acteur de son projet. Il est capable de prendre une part active dans les décisions le concernant. Ces modalités sont travaillées en amont avec les familles afin que celles-ci accompagnent les choix de leur enfant.

Le principe de l'autodétermination est un principe central dans l'élaboration du projet personnalisé. Il reflète la capacité à penser ses propres choix.

Les Perspectives d'amélioration : Développer la capacité d'autodétermination

Il s'agira :

- De favoriser l'expression du jeune dans son parcours au sein de l'IME,
- Développer davantage l'inclusion des jeunes dans la vie citoyenne.

6. LA GARANTIE DES DROITS

Objectifs du projet d'établissement

- Informer et communiquer leurs droits aux usagers par tous les moyens adaptés,
- Rendre effectifs les droits contenus dans la loi 2002-2 par une meilleure identification des moyens de rendre ces droits opérationnels.

L'HAS¹⁴ pose, au travers de sa recommandation « *Bienveillance : définition et repères pour la mise en œuvre* », les fondements devant guider toute action au sein d'un établissement du secteur médico-social. Les établissements du Pôle s'inscrivent dans cette dynamique de travail en mettant en œuvre une posture d'accompagnement répondant aux principes suivants :

- Une culture du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité,
- Une manière d'être des professionnels au-delà d'une série d'actes,
- Une valorisation de l'expression des usagers,
- Un aller-retour permanent entre penser et agir,
- Une démarche continue d'adaptation à une situation donnée.

¹⁴ HAS : Haute Autorité de Santé

Une documentation actualisée sur la bientraitance est mise à disposition des professionnels. Cette thématique est travaillée régulièrement pour promouvoir les bonnes pratiques au sein des équipes. Enfin, l'équipe de direction porte une attention particulière à la mise en œuvre des principes mentionnés ci-dessus, de manière à ce que chaque professionnel, qu'il ait une ancienneté importante ou non, les applique au quotidien.

L'Art. L. 119-1 du CASF dispose d'une définition récente de la maltraitance : « La maltraitance au sens du présent code vise toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations. »

Pour ce faire, il est rappelé l'engagement de la Direction et des Chefs de Service en matière de lutte contre la maltraitance. Dans ce domaine, nous disposons d'une procédure de signalement auprès de la cellule Départementale de recueil des informations préoccupantes (CRIP) et d'alerte auprès de l'ARS et du siège de l'association. Tout acte préjudiciable connu d'un professionnel fait l'objet d'un signalement en concertation avec les professionnels ayant connaissance et ceux ayant l'obligation de le signaler en amont de tout signalement, les démarches d'information auprès du jeunes et sa famille est faite sauf situations exceptionnelles ne le permettant pas.

L'IME se réfère à la charte des droits et des libertés de la personne accueillie pour garantir l'effectivité des droits de l'usagers.

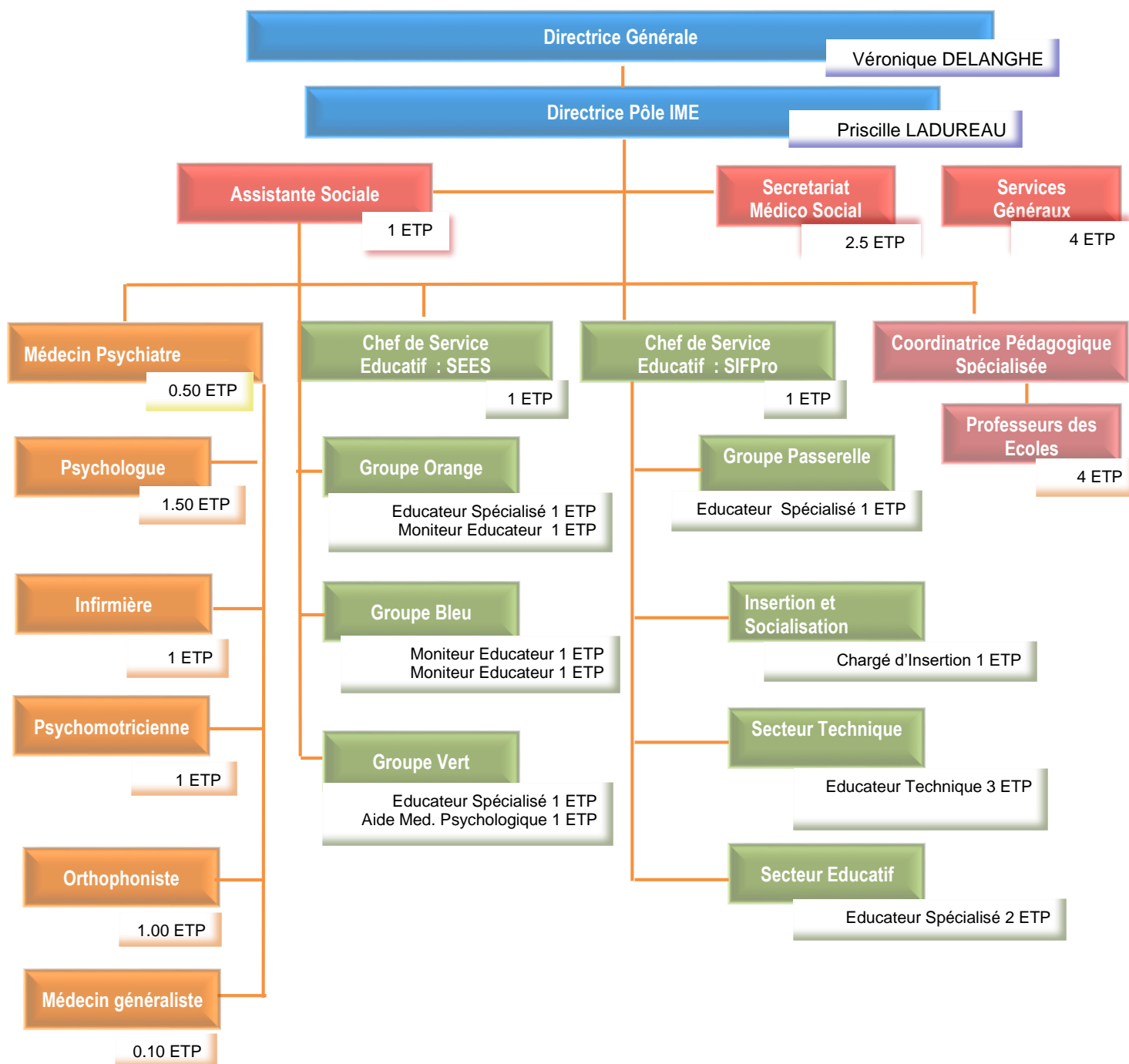
Les professionnels de l'établissement bénéficient régulièrement de formations liées à l'accompagnement des personnes accompagnées pour la mise en œuvre de ces droits. L'association propose également des conférences sur des thématiques dédiées à cette thématique. Il est également possible de s'adresser à l'instance associative de réflexion sur la bientraitance. Enfin les réunions institutionnelles sont l'occasion d'évoquer régulièrement les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (HAS).

4ème Partie : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT

1. LES RESSOURCES HUMAINES

1.1 Structure humaine et organisationnelle

1.1.1 Organigramme



1.1.2 Tableau fonctionnel des services

POSTE	Missions
DIRECTION	
Directeur	Directeur du Pôle IME (poste réparti sur 3 établissements). Veille à l'efficacité du projet d'établissement dans le respect de la commande publique et du projet associatif. Elle reporte ses actions à la Direction générale.
Chef de Service	Manage et coordonne le personnel qu'il a sous sa responsabilité. Participe à la conception, à la mise en œuvre et au développement des actions éducatives, sociales, pédagogiques et thérapeutiques des personnes accueillies. Dans le cadre du projet d'établissement, il s'assure de la mise en œuvre des projets personnalisés. Il rend compte régulièrement au directeur de son action. Fait des reportings réguliers de ses actions auprès de la Direction de Pôle.
ADMINISTRATIF	
Secrétaire	Assiste la direction dans les tâches administratives, et gère le secrétariat médical. Assure l'accueil téléphonique et physique des jeunes et de leurs familles. Effectue le lien entre les professionnels, la direction et les différents partenaires du service (siège, écoles, familles, taxis, MDPH, CPAM, etc).
PARA-MEDICAL	
Psychomotricien(ne)	Le psychomotricien travaille avec l'enfant afin de l'aider à développer ses compétences dans différents champs : la motricité globale, la motricité fine, les notions spatio-temporelles, la latéralité. Une attention particulière est portée sur les notions de schéma corporel et d'image du corps. Au travers de différentes médiations (danse, mime, parcours sensori-moteurs, musique, dessin, relaxation, piscine...) le thérapeute va aider l'enfant à prendre conscience des capacités mais aussi des limites de son corps. Un travail autour des interactions avec son environnement et ses pairs peut également être mis en place. Les séances de psychomotricité peuvent se faire en individuel ou en groupe
Orthophoniste	Les orthophonistes amènent l'enfant, suivant ses possibilités, à un niveau optimal de communication. Cette communication englobe toutes les fonctions associées à la compréhension et l'expression du langage oral et écrit. La rééducation orthophonique axée sur l'entraînement de certaines fonctions cognitives (attention et concentration, mémoire, stratégies d'organisation) favorise l'accès à l'autonomie et aux apprentissages. Les orthophonistes organisent leurs interventions autour de plusieurs axes : - la stimulation de la communication orale et l'accès au langage écrit - la facilitation à l'accès à certaines notions mathématiques et à leur intégration - la motricité bucco-faciale, l'articulation et la mise en place d'aides techniques (code de la communication, synthèse vocale ou logiciels) - l'accompagnement à la déglutition et à l'alimentation - la coordination avec les enseignants
Psychologue	Le psychologue clinicien est à l'écoute des demandes d'aide et de soutien des enfants, de leurs parents et des professionnels dans l'exercice de leur fonction. En plus des entretiens qu'il peut organiser et animer, le psychologue est chargé des évaluations psychométriques des enfants. Il travaille en étroite collaboration avec la direction pour assurer une harmonie générale dans la conduite du projet de l'établissement au service des enfants et des adolescents suivis.
EDUCATIF	
Educateur spécialisé	L'éducateur articule son action auprès du jeune pour le soutenir dans ses différents

	statuts (« élève », enfant, camarade...) et l'accompagner aux mieux dans ses désirs en fonction des besoins évalués, des compétences repérées et des ressources disponibles. Il s'agit donc de penser la singularité de chaque situation pour construire le projet avec le jeune et ses parents. Il établit pour cela des hypothèses éducatives qu'il échange avec l'ensemble de l'équipe.
Moniteur Educateur	Le moniteur éducateur participe à l'action socio-éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne des usagers en lien avec l'équipe pluridisciplinaire autour des objectifs du projet de l'établissement.
Accompagnant Educatif et Social	Il accompagne et aide les enfants dans tous les actes de la vie quotidienne ainsi que dans les activités de vie sociale et de loisirs. Ses interventions sont adaptées en fonction des capacités des enfants accompagnés afin de préserver et de développer leur autonomie, leur socialisation. Il favorise le "bien-être" corporel, relationnel et psychologique à travers des accompagnements adaptés.
Chargé d'insertion	Le chargé d'insertion professionnelle assure une mission d'aide à l'insertion sociale et professionnelle en participant à des projets coordonnés avec les acteurs (collectivités, entreprises, associations) des jeunes du service. Il anime le réseau des partenaires externes (EA, ESAT et entreprises en milieu ordinaire, et autres dispositifs favorisant l'inclusion professionnelle, Foyer d'hébergement...)
Educateur Technique Spécialisé	<p>L'éducateur technique spécialisé a pour but de professionnaliser les jeunes accueillis par les biais de transmissions des savoir-faire et savoir-être professionnels. L'ETS peut être rattaché à plusieurs types de tâches professionnelles (blanchisserie / couture, cuisine, espaces verts, entretien des locaux ...). En complémentarité de l'éducateur spécialisé, celui-ci aura un œil plus spécialisé concernant le rythme de travail, l'ergonomie dont le jeune a besoin face à un poste de travail adapté ou non, la compréhension des consignes (visuelles ou écrites ...). L'ETS forme également les jeunes dans des conditions ordinaires de travail par des immersions en ESAT, EA ou entreprises du milieu ordinaire.</p> <p>L'ETS évalue le jeune dans son parcours tout au long de l'année avec l'objectif de lui faire obtenir les Attestations de Compétences Professionnelles (ACP) en lien avec l'éducation nationale. Une formation est mise en place pour permettre d'évaluer les jeunes en lien avec le référentiel professionnel requis pour la reconnaissance des compétences.</p>
MEDICAL	
Le médecin Généraliste	<p>Le médecin généraliste de l'établissement assure les consultations médicales, une demi-journée par semaine. Il dispose des équipements et installations techniques nécessaires à l'examen des enfants. Tous les enfants/adolescents bénéficient d'une consultation, au moins une fois en cours d'année, parallèlement à la surveillance des rééducations et traitements ordonnés.</p> <p>Ce suivi médical permet une évaluation régulière et une coordination des soins avec l'équipe et les services médicaux extérieurs. Le médecin communique avec les familles et répond à leurs attentes.</p>
Le médecin pédopsychiatre	<p>Le médecin pédopsychiatre participe à la réflexion institutionnelle et à des groupes de travail sur des thématiques transversales.</p> <p>Dans le cadre du projet d'établissement, des projets personnalisés des personnes accompagnées et d'une équipe pluridisciplinaire, le médecin pédopsychiatre a pour fonction de poser ou de confirmer un diagnostic, de prescrire les soins adaptés et de communiquer avec les usagers et leur famille en répondant au mieux à leurs attentes. La fonction de médecin pédopsychiatre s'inscrit dans le cadre d'une éthique partagée et dans celui de la déontologie professionnelle propre à son métier. Ainsi, il est tenu</p>

	au secret professionnel dans l'exercice de son travail.
SOCIAL	
Assistante de service social	L'assistante de service social évalue la situation sociale de l'enfant et de sa famille et contribue à l'évaluation des besoins au travers d'entretiens physiques, téléphoniques et de visites à domicile. Elle participe à la prévention de certaines situations sociales (précarité, difficultés d'insertion, ...) en lien avec l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD et également les différents partenaires sociaux. L'assistante de service social informe et aide les familles dans leurs démarches sur leurs droits concernant le handicap (AEEH ¹⁵ , PCH ¹⁶ , aménagement du logement, sécurité sociale...) afin de faciliter les démarches pour l'obtention d'aides concernant les moyens de compensation d'ordre humain, matériel ou financier. Elle participe à la procédure d'admission afin de faire un bilan social de chaque situation nouvelle.

1.1.3 Modalités de fonctionnement de l'organisation

NOM DE LA REUNION	FREQUENCE	OBJECTIFS	PARTICIPANTS
Réunion de service	Hebdomadaire	Organisation, fonctionnement du service, coordination du suivi des projets personnalisés Participe à réguler le fonctionnement du service et contribue à une réflexion collective	L'ensemble des professionnels. Animée par la chef de service
Réunion institutionnelle	Toutes les 6 semaines	Réflexions centrées sur le projet global du service, de sa mise en œuvre, les adaptations et évolutions en perspective, la démarche qualité...	L'ensemble des professionnels. Animée par la direction
Réunion de projet personnalisé d'accompagnement	Hebdomadaire	Définition, après restitution des bilans des différents professionnels et le recueil des attentes des jeunes et de leur famille, des objectifs communs d'accompagnement pour l'année à venir	Les professionnels accompagnant le jeune. Animée par la chef de service
Réunion de coordination CIP	hebdomadaire	Etablir la programmation et l'état des lieux des orientations à venir	Le CIP, l'ASS, la chef de service
Réunion d'admission et d'orientation	Tous les mois	Suivi de la liste d'attente et réflexion autour de situations compliquées	La cheffe de service, les médecins, l'assistante de service social, la psychologue et le directeur
Réunion paramédicale	hebdomadaire	Suivi paramédical des jeunes. Points sur les prises en charge en cours ou à venir.	La cheffe de service, les médecins, les psychologues, l'orthophoniste, la psychomotricienne

¹⁵ AEEH : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

¹⁶ PCH : Prestation de Compensation du Handicap

Analyse des Pratiques Professionnelles	5 par an	Temps de réflexion collective permettant la prise de recul des professionnels	L'ensemble des professionnels des équipes éducatives et l'équipe paramédicale (hors direction et chefs de service, médecin, secrétaires, agent technique et agents de surface). + APP pour les chefs de service de l'association APAJH Yvelines Animée par un intervenant extérieur + APP avec le groupe des assistantes sociales
Réunion sections SEES/SIFPro	h	Temps d'échanges entre professionnels des 2 sections (réflexion autour d'organisation d'événements institutionnels...)	L'ensemble des professionnels des équipes éducatives et l'équipe paramédicale
Réunion cadres Pôle IME	Mensuelle	Harmonisation des pratiques, échanges d'expérience favorisant la dynamique de pôle et retours par la directrice des perspectives et projets associatifs, favorisant une dynamique associative	Les cadres de direction du Pôle IME Animée par la directrice
Droit d'expression des salariés	6 heures par an	Temps d'échanges entre professionnels sur les conditions et l'organisation du travail	Tous les professionnels hors cadres

1.2 Gestion des ressources humaines

1.2.1 Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés

La politique de ressources humaines s'appuie sur les valeurs de l'Association et s'articule autour de quatre axes prioritaires : l'intégration des nouveaux salariés, la formation professionnelle, la qualité de vie au travail ainsi que la santé et la sécurité au travail.

- L'intégration des nouveaux salariés : différentes sessions des nouveaux embauchés sont organisées annuellement afin de permettre à ceux-ci d'en apprendre plus sur les valeurs, les enjeux et les projets de l'Association, d'être informés des différents financeurs et métiers présents. Cette séance de rencontre animée par la Directrice des ressources humaines est un moment d'échange et de partage des pratiques professionnelles qui permet aux salariés de mieux connaître l'association et son organisation.

- La formation professionnelle : l'Association s'engage notamment à travers un plan de formation ambitieux, à accompagner les salariés dans le développement de leurs compétences. L'Association poursuit notamment deux objectifs : mieux répondre à l'évolution des besoins des publics accueillis et maintenir l'employabilité tout au long de la vie professionnelle des salariés.

- La qualité de vie au travail : maintenir les conditions et un environnement de travail respectueux des salariés est propice à délivrer un travail de qualité auprès des personnes accompagnées et contribuer à garantir la bientraitance. Cette interdépendance guide l'action des ressources humaines dans ce domaine.
- La santé et la sécurité au travail : garantir la santé et la sécurité au travail des salariés est un des objectifs prioritaires. Il s'inscrit dans une démarche de prévention des risques physiques et psychosociaux. L'Association agit dans ce domaine au quotidien et à tous les échelons hiérarchiques.

1.2.2 Politique des Ressources Humaines au sein de l'IME

Le recrutement du personnel est réalisé par les cadres de direction. Pour le personnel sous statut cadre, les entretiens d'embauche se font, de façon parallèle et concertée, par le siège de l'Association et la direction du Pôle IME.

L'embauche du personnel est conditionnée par un niveau de qualification conforme aux classifications de la convention collective applicable, la CCN 1966. Les contrats de travail sont finalisés et validés par la direction des ressources humaines de l'Association.

Conformément à la législation du travail, le service dispose d'un règlement intérieur d'entreprise porté à la connaissance du personnel par remise en mains propres à l'embauche, et par voie d'affichage.

Le nouveau salarié à son arrivée reçoit un classeur composé des différents documents réglementaires et de fonctionnement du service afin de favoriser son intégration. Une visite médicale d'embauche est organisée dans la semaine suivant son arrivée. Des points de rencontre réguliers sont mis en place avec la chef de service.

Deux rendez-vous avec la direction sont organisés à mi-parcours et à la fin de la période d'essai.

1.2.3 Gestion des compétences

La formation professionnelle est un des leviers pour accompagner le salarié à développer ses compétences, avec l'objectif de répondre au mieux à l'évolution des besoins des publics accompagnés et de maintenir l'employabilité tout au long de la vie professionnelle. Le plan de formation annuel met tous les ans en évidence des axes de formation prioritaires. Il permet aux professionnels d'aborder plus sereinement les évolutions en tenant compte des souhaits et attentes des personnes en situation de handicap corrélés aux besoins des professionnels.

L'ensemble des formations obligatoires aux salariés tel que prévu par le code du travail et par la réglementation est réalisée. Ces formations concourent à assurer la sécurité des biens et des personnes.

1.2.4 Dialogue social

Les délégués syndicaux d'entreprise sont rencontrés par la Direction générale et des ressources humaines, notamment pour la Négociation Annuelle Obligatoire. Les réunions de Comité d'Entreprise ont lieu tous les mois ainsi que celles du CSSCT tous les trimestres.

Les représentants de proximité (RP) sont rencontrés une fois par mois (selon le calendrier annuel établi par la Direction et en lien avec le calendrier d'ouverture de l'établissement). Sont évoquées les questions relatives aux conditions de travail des salariés. Les réponses apportées par la direction sont retranscrites par écrit dans le cahier « Représentant du Personnel ».

Les réunions Droits d'Expression des Salariés sont mises en place à raison de 6h par an. Les questions/réflexions abordées durant cette réunion sont soumises à la direction. Les réponses sont apportées par écrit dans un délai de 15 jours.

2. LA DEMARCHE QUALITE ET SECURITE

2.1 Politique d'amélioration continue de l'établissement

L'IME est engagé dans la mise en œuvre d'une démarche qualité du service rendu à la personne accueillie.

Elle vise à l'amélioration des prestations par une interrogation continue sur la qualité de la prise en compte des besoins des enfants/jeunes et par une adaptation des réponses à l'évolution des besoins. Plus largement, cette démarche questionne collectivement les pratiques professionnelles à l'œuvre au sein de l'établissement.

Véritable outil de management et d'innovation, la démarche qualité se décline notamment par la conduite régulière des évaluations internes. Il faut noter qu'une réforme de ces évaluations est intervenue en 2022 doit intervenir dès 2022 pour une mise en œuvre en janvier 2023. L'Association est en cours d'actualisation de cette réforme.

Le Plan d'Amélioration Continu de la Qualité (PAQ) est un outil nécessaire au renforcement et à la consolidation des pratiques et du fonctionnement de l'établissement. Ces questions sont évoquées notamment à travers le COPIL Qualité composé de différents corps de métiers (éducatif, paramédical, secrétariat). Elles sont également évoquées dans d'autres réunions comme la réunion institutionnelle, la réunion de service, la réunion de direction de pôle, l'instance associative de réflexion sur la bientraitance, etc.

Cette démarche d'amélioration continue de la qualité s'appuie sur :

- les fiches CPOM 2020-2024,
- les RBPP,
- les formations transverses à l'association APAJH Yvelines, les colloques, les formations, les séminaires associatifs de cadres,
- la veille réglementaire et documentaire.

2.2 La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques

La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques, tant pour les jeunes accompagnés que pour les professionnels, est une préoccupation constante au sein de l'établissement.

Par la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et sa réactualisation annuelle, les dispositions des ressources humaines quant à la « Qualité de Vie au Travail » permettant de prévenir les risques psycho-sociaux, le règlement intérieur d'entreprise et le règlement de fonctionnement, les formations des professionnels aux gestes de premiers secours, à la sécurité incendie et à l'évacuation des locaux, la direction tend à prévenir et à sensibiliser les personnes sur la gestion des risques, leur sécurité et leur bien-être. Un registre de sécurité situé au secrétariat est disponible et permet le suivi et la maintenance des installations (passage de la commission de sécurité).

La sécurité des biens du service est également assurée par l'installation d'un système de sécurité en lien avec le commissariat de police de la municipalité. De plus, l'ouverture du portillon et du portail via un digicode et un interphone permet de contrôler les entrées et les sorties des personnes et plus particulièrement des jeunes.

2.3 La politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance

L'ensemble du personnel de l'IME, régulièrement sensibilisé et informé, s'engage à mettre en œuvre les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (éditées par la HAS, ex ANESM) relatives à la promotion de la bientraitance envers les usagers et à la prévention et la lutte contre la maltraitance.

Dans le cadre du projet d'établissement, l'équipe est engagée à traiter avec respect les usagers et à agir avec discernement et compétence.

Toute suspicion de maltraitance de la part d'un membre du personnel, touchant l'intégrité physique ou morale des jeunes accompagnés à l'IME, doit être signalée à la Direction qui prendra toutes les mesures utiles pour protéger la personne concernée et informer les autorités compétentes.

Une procédure associative du traitement des signalements d'évènements indésirables conforme à celle de l'ARS, est connue par tous les professionnels et mise en œuvre au sein de la structure.

3. LES FONCTIONS LOGISTIQUES

Les locaux de l'IME ont été livrés en 2004. Ils sont le fruit d'une réflexion collégiale dans sa conception et les prestations offertes aux usagers. Il est situé à proximité du parc Youri Gagarine et des écoles avoisinantes.

Les locaux sont adaptés à une utilisation collective de nature scolaire, éducative et préprofessionnelle, sportive, rééducative et thérapeutique.

Constitué de deux bâtiments, l'I.M.E. est installé sur un terrain de plus de 6 000 m².

- Le bâtiment 1, à l'entrée de l'établissement, comporte :
 - Au rez-de-chaussée un préau permettant sur la droite en entrant, l'accès au bureau d'accueil, à l'office de réchauffage et aux restaurants, à la salle du personnel, au cabinet médical et l'infirmier et sur la gauche, l'accès à la salle d'activités polyvalentes (gymnase).
 - À l'étage, une grande salle de réunion, des bureaux administratifs (de la direction, du secrétariat de l'établissement) ainsi que des bureaux et salles à vocation médicale (médecin pédopsychiatre), sociale (assistante sociale), thérapeutique (psychologues) et rééducative (orthophonie). Un bureau d'entretien et une salle de temps d'écrit destinée à tous les professionnels de l'établissement.

Deux salles au 1^{er} étage sont réservées au PCPE Trait d'union géré par l'APAJH Yvelines et faisant partie du Pôle Parcours. La salle de réunion et le bureau d'entretien sont mis à disposition des professionnels du PCPE.

- Le bâtiment 2, séparé du premier par les cours de récréation, est destiné à la vie éducative et scolaire des enfants et adolescents. Le bâtiment est organisé en deux unités distinctes :
 - La SEES pour les plus jeunes (5 à 14 ans) de l'IME. Leur espace de vie comprend 4 salles pour les 3 ou 4 groupes de référence (des plus petits jusqu'aux pré-ados), et 2 salles de classe ; les enfants disposent encore de 4 autres salles, destinées à des activités particulières (expression plastique ou musicale, informatique, cuisine pédagogique, travaux manuels des petits, et relaxation, salle de psychomotricité, salle snoezelen en projet). Le bureau du chef de service SEES est également dans cette partie du bâtiment.
 - La SIFPro, pour les adolescents et jeunes adultes (14 à 20 ans). La section ouvre sur un foyer d'accueil. Autour se répartissent 2 salles éducatives, 2 salles de classe, 1 salle informatique et 4 ateliers techniques (espaces verts, blanchisserie/entretien des locaux, cuisine, conditionnement/façonnage, couture/création), 1 bureau pour le chef de service éducatif de la section et 1 bureau pour le chargé d'insertion professionnelle.

Accès aux locaux : les déplacements des jeunes ne sont permis dans l'IME qu'en présence d'un accompagnant, sauf dérogation individuelle accordée par un adulte responsable pour se rendre en rééducation, en revenir, déposer un document à l'administration ou réaliser des missions ciblées.

La restauration :

Les repas des enfants et adolescents sont pris à l'IME lors de 2 services décalés. Les frais de restauration sont entièrement à la charge de l'établissement. Confectionnés par la Société SODEXO à la Cantine Centrale d'Ermont (95), les repas sont livrés en liaison froide puis remis à température en office de réchauffage par le personnel de l'établissement, régulièrement formés aux procédures et règles d'hygiène et sécurité en cuisine (HACCP).

L'IME est identifié sous le n°7858699 à la Direction Départementale des Services Vétérinaires.

Un seul menu est proposé (repas sans porc).

Elaborés sous surveillance médicale et diététique et finalisés en commission repas en présence des représentants des usagers, les menus sont communiqués à l'avance aux enfants et familles, qui peuvent ainsi adapter leur repas familial du soir.

Les repas sont servis par le personnel de l'IME et les éducateurs accompagnant toujours les jeunes au moment du repas, avec une attention particulière du service médical (prévention du surpoids, et suivi des conduites alimentaires).

Les transports :

Les frais liés aux déplacements "domicile / établissement" des jeunes sont financés par l'IME.

Le ramassage des enfants/jeunes est assuré par circuits dans des véhicules collectifs assurés par un prestataire. Si l'accueil ou la dépose de l'enfant au domicile est impossible pour des raisons de sécurité, d'organisation et de gestion du service, une convention individualisée précise les conditions de transport : horaires et lieu du rendez-vous le matin et le soir (point d'arrêt), et modalités d'accompagnement de l'enfant par sa famille. Le respect de cette convention est indispensable.

S'ils sont capables d'autonomie de déplacement, les adolescents peuvent venir à l'IME par leurs propres moyens (autorisation accordée, en accord avec l'adolescent, ses parents, et sur avis favorable du médecin psychiatre et du chef de service).

Avant qu'un jeune soit autonome, le trajet domicile/IME est toujours travaillé en amont avec un professionnel de l'IME (référént ou CIP). L'autonomie n'est validée qu'après accord du professionnel de l'IME et signature d'un document de la part du représentant légal du jeune.

L'obtention du « permis piéton » favorise cette autorisation – sans automaticité cependant.

4. LA GESTION DES DONNEES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Selon la loi 2002-2, un dossier unique de l'utilisateur est mis en place au sein du service. Les données recueillies sont confidentielles et mises dans un dossier sous clé dans le bureau de la chef de service. Les informations médicales sont conservées dans le bureau du médecin et également mises sous clé. Les familles peuvent consulter le dossier de leur enfant, sur demande et prise de rendez-vous, et accompagnées d'un professionnel. Les dossiers sont archivés et conservés au service sans date de fin.

L'APAJH Yvelines s'engage à préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données collectées et à respecter l'ensemble des obligations qui s'attache à cette collecte.

Conformément à la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, les personnes contrôlées disposent d'un droit d'accès à leurs données qu'elles peuvent exercer à l'adresse suivante dpo.apajh78@accens.net, en précisant leurs nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de leur pièce d'identité.

En cas de difficulté en lien avec la gestion des données personnelles, elles peuvent adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles dpo.apajh78@accens.net ou auprès de la Cnil ou de toute autre autorité compétente.

Tous les professionnels sont soumis contractuellement au secret professionnel. Sur accord écrit des parents, les PPA peuvent être communiqués à des partenaires (ESMS, sanitaires, Centres de rééducation, etc.) dans le cadre de séjour de répit ou de réorientation, ceci afin de poursuivre l'accompagnement du jeune dans les meilleures conditions.

Les Perspectives d'amélioration : Dossier Unique de l'Usager

Il s'agira :

- De mettre en œuvre le dossier unique informatisé de l'utilisateur. Ce déploiement est prévu en 2022/2023,
- De définir les modalités de conservation des dossiers des utilisateurs et de destruction.

5ème Partie :

PERSPECTIVES À 5 ANS

Depuis quelques années les demandes d'admission concernent de plus en plus des enfants/jeunes porteurs de TND. Nous travaillons pour optimiser l'accompagnement de ces enfants, avec notamment des périodes d'intégration sur l'IME (temps séquentiel) mais également sur le centre de répit par les loisirs. La liste d'attente en augmentation est également une nouvelle donnée à intégrer dans l'évolution de l'établissement : une vingtaine d'enfants/jeunes sont actuellement inscrits sur la liste d'attente, avec un délai d'attente de plus de 1 an.

Nous devons rester attentifs à la qualité de l'accompagnement que nous offrons. Pour cela des formations sont proposées et réalisées au niveau de l'IME et du pôle. Ces formations permettent également d'échanger sur les pratiques professionnelles et les stratégies d'accompagnement.

Pour répondre à ces besoins nouveaux, le développement d'accueil à temps partiel et séquentiel est envisagé. Ces dispositifs sont vertueux pour l'inclusion des jeunes sur l'établissement et ont déjà été expérimentés avec le PCPE. Il nous faut donc adapter notre offre à ce type d'accueil dans l'établissement.

Le développement des classes externalisées (UEE) en lien avec l'Education Nationale doit être poursuivi conformément aux politiques publiques d'inclusion et notamment de scolarisation en milieu ordinaire. Cela constitue une opportunité significative d'inclusion pour les enfants au sein d'une école ordinaire.

L'hypothèse d'une augmentation de quelques places de la capacité de l'IME pour des enfants et jeunes de 5 à 20 ans pourrait être proposée et travaillée. A cette augmentation de capacité à l'IME, pourrait s'adjoindre dans le cadre du CRL un accueil plus spécifique au niveau périscolaire pour les enfants/jeunes (mercredi après-midi et fin de journée). Cette équipe rejoindrait le fonctionnement du CRL et permettrait de travailler sur la continuité de l'année avec les enfants en situation complexe (PCPE, SESSAD, UEMA...).

Le lien avec le secteur du travail protégé et ordinaire est un postulat incontournable du fonctionnement de la SIFPro. Il s'agit de créer et développer activement les passerelles nécessaires à une collaboration étroite pour parachever les apprentissages et la professionnalisation des jeunes.

La création de plateforme inter établissements favorisera le partage des pratiques et des ressources. Cela peut concerner la plateforme d'insertion sociale et professionnelle conduite par les chargés d'insertion professionnelle et l'assistante sociale des établissements du pôle. Cela renvoie également aux apprentissages scolaires et aux apprentissages techniques.

Annexe 1 :

Selon les définitions de l'OMS¹⁷ :

- Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples.
- Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture.
- Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétiques grâce à une éducation spécialisée.

Définition TSA¹⁸ – TED

DÉFINITION DU TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME (TSA)

Le trouble du spectre de l'autisme est l'un des troubles neurodéveloppementaux (TND). Les critères diagnostiques actualisés par le DSM-5 sont définis dans deux dimensions symptomatiques qui sont :

- Les déficits persistants de la communication et des interactions sociales observés dans des contextes variés
- Le caractère restreint et répétitif des comportements, des intérêts ou des activités. Cette définition, dimensionnelle, est complétée par un niveau de sévérité selon le niveau de l'aide requise. La définition nécessite de spécifier si les conditions suivantes sont associées au Trouble du Spectre Autistique (TSA) : « déficit intellectuel, altération du langage, pathologie médicale ou génétique connue ou facteur environnemental, autre trouble développemental, mental ou comportemental, ou catatonie ». Cette définition remplace celle, catégorielle, de troubles envahissants du développement (TED) de la CIM-10, en l'attente de la CIM-11.

Les TND¹⁹ débutent durant la période du développement et regroupent :

- Les handicaps intellectuels (trouble du développement intellectuel) ;
- Les troubles de la communication ;
- Le trouble du spectre de l'autisme ;
- Le trouble spécifique des apprentissages (lecture, expression écrite et déficit du calcul) ;
- Les troubles moteurs (trouble développemental de la coordination, mouvements stéréotypés, tics) ;
- Le déficit de l'attention/hyperactivité ;
- Les autres TND, spécifiés (par exemple TND associé à une exposition prénatale à l'alcool), ou non.

¹⁷ Organisation Mondiale de la Santé

¹⁸ DSM 5 – Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux – American Psychiatric Association.

¹⁹ DSM 5 – Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux – American Psychiatric Association.